

*PROCES VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2015*

Le 15 octobre 2015 à 20h48, les membres du Conseil municipal de la ville du Kremlin-Bicêtre se sont réunis à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur LAURENT, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 2 octobre 2015.

Membres présents :

M. LAURENT, M. NICOLLE, Mme EL MALKI, M. GUILLAUD-BATAILLE, Mme ALESSANDRINI, Mme BENBELKACEM, M. BANBUCK, M. ROUSSEL, Mme POISAT, Mme BASSEZ, Mme MATHONNAT, Mme RAFFAELLI, M. PETIT, M. VOT, Mme LATEB, M. GIBLIN, M. TRAORÉ, M. ROUSSEAU, M. LOISON ROBERT, M. PIARD, Mme PESCHAUD-BOYER, M. WEBER-GUILLOUET, M. HASSANI, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, Mme MORGANT, Mme BOUCHER, M. REISSER.

Membres représentés :

Mme SOUGMI par Mme POISAT
M. CHAPPELLIER par M. LAURENT (*en début de séance*)
M. GIRIER par Mme EL MALKI
Mme BOYAU par M. GIBLIN
Mme MERSALI par M. TRAORÉ
Mme AMOURA par M. NICOLLE
Mme CAPUANO par Mme MORGANT

Secrétaire de séance :

Mme BOUCHER

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Jean-Luc LAURENT

Bonsoir à tous. Le quorum étant atteint, nous pouvons commencer notre séance.

Je vous propose tout d'abord de désigner un secrétaire de séance. Je vous propose la candidature de Madame Boucher. Y a-t-il d'autres candidatures ? *(Il n'y en a pas).*

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

Jean-Luc LAURENT

Madame Boucher est donc élue secrétaire de séance à l'unanimité.

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET DE DÉCRET PORTANT SUR LE PÉRIMÈTRE ET LE SIÈGE DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL

Jean-Luc LAURENT

Mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, je tenais tout d'abord à saluer le public qui a répondu à l'invitation faite à la population pour assister à cette séance du Conseil municipal ; une séance du Conseil municipal ordinaire, mais qui ne comprendra qu'un point à l'ordre du jour. Son objet est la métropole du Grand Paris et l'avis que nous devons donner sur le projet de décret transmis par le Préfet de région sur le périmètre du futur établissement public territorial dénommé actuellement T12.

Nous aurons un avis à émettre, un avis favorable ou défavorable, sur ce projet de décret. Par ailleurs, je veux indiquer que cette réunion que nous avons souhaitée avec l'équipe municipale a lieu ce jour à l'image d'une séance précédente, lorsque la ville du Kremlin-Bicêtre avait fait le choix de participer à la création de la Communauté d'agglomération de Val-de-Bievre en 1999. A cette occasion, nous avons également invité les citoyens qui souhaitaient prendre connaissance de cet outil. Il en est de même ce soir et nous témoignons ainsi d'une volonté d'associer les Kremlinois pour présenter aux élus, mais aussi aux citoyens présents, le futur cadre territorial dans lequel évoluera la ville du Kremlin-Bicêtre. Il s'agit en effet d'un nouveau cadre de partenariat et de coopération dans lequel la ville du Kremlin-Bicêtre va évoluer à compter du 1^{er} janvier prochain, en application d'une loi dont nous reparlerons ce soir.

Le Kremlin-Bicêtre perdurera, mais un certain nombre de compétences ne seront plus exercées par la Ville. Elles seront exercées au niveau de la métropole du Grand Paris ou de l'établissement public territorial qui va être mis en place, comme d'autres compétences ne sont déjà plus directement exercées par la Ville du Kremlin Bicêtre directement aujourd'hui.

Je vous précise d'ores et déjà comment va se dérouler cette séance. Tout d'abord, je vais laisser la parole à Jean-Marc Nicolle qui, sur la base d'un document qui vous a été transmis, va présenter les contours de la métropole du Grand Paris et des établissements publics territoriaux, avec leurs compétences et les modalités de fonctionnement, y compris dans la dimension financière. Après cette intervention, je suspendrai la séance, conformément à la loi et à notre règlement intérieur, pour laisser la parole au public, aux personnes qui souhaitent poser des questions, faire part d'un avis ou d'une réaction à la présentation qui sera faite, ou demander toute précision qui serait utile.

Nous reprendrons ensuite la séance, toujours conformément à la loi et à notre règlement intérieur, pour répondre aux questions ou aux interpellations qui seront intervenues et enfin nous aurons à émettre l'avis sur le projet de décret constitutif de l'établissement public territorial avec la possibilité pour les élus et les représentants des groupes d'élus de donner leur point de vue, de prendre la parole ou d'exprimer leur position de vote.

Je laisse maintenant la parole à Jean-Marc Nicolle pour nous présenter ce nouveau cadre.

Jean-Marc NICOLLE

Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et à tous.

Avant d'aborder le sujet de la métropole du Grand Paris, il me semble important de rappeler où nous en sommes aujourd'hui. Comme vous le savez, pour la ville du Kremlin Bicêtre, l'intercommunalité est une vraie réalité, puisque nous avons créé la Communauté d'agglomération de Val-de-Bièvre le 1^{er} janvier 2000 avec un certain nombre de compétences qui sont présentées dans le support. Monsieur le Maire vient de vous rappeler que cela avait fait l'objet d'une séance spéciale du Conseil municipal à cette occasion.

Dès sa création au 1^{er} janvier 2000, la Communauté d'agglomération de Val-de-Bièvre a pris en charge les quatre compétences obligatoires à toutes les communautés d'agglomération, à savoir :

- Le développement économique, même si nous avons fait le choix au niveau des sept communes de laisser toute la partie liée à l'activité commerce à l'échelon communal ;
- L'aménagement de l'espace communautaire ;
- L'équilibre social et l'habitat ;
- La politique de la ville.

La loi prévoyait pour les communautés d'agglomération qu'elles devaient se saisir de trois compétences optionnelles sur cinq. Ainsi, la communauté d'agglomération, de manière progressive, a pris des compétences dans le domaine de la voirie ou de l'aménagement, des équipements sportifs et culturels et de l'eau.

La loi prévoyait également que les communautés d'agglomération aient la possibilité de prendre deux compétences facultatives. A ce titre et dans un souci de mutualisation, nous avons avancé dans une démarche intercommunale de partage des compétences et nous avons pris en charge l'environnement et la promotion de l'enseignement scientifique et technologique de la vallée de la Bièvre, qui a du sens sur notre territoire. En 2002, nous nous sommes dotés d'une compétence supplémentaire, l'assainissement des eaux, et en 2006, la compétence portant sur l'élimination et la valorisation des déchets ménagers nous a été transférée.

Aujourd'hui, la Communauté d'agglomération de Val-de-Bièvre se compose de sept communes pour 203 105 habitants.

Les transferts des compétences se sont opérés progressivement, car lorsque l'on transfère une compétence, il convient de fixer, quand elle n'est pas pleine et entière, ce qui sera d'intérêt intercommunal. Dans le domaine de la culture, par exemple, nous avons transféré les conservatoires et les théâtres, mais la politique culturelle est restée à l'échelle de la Ville. Nous avons donc défini un niveau intercommunal dans cette compétence.

En 2002, nous avons opéré un premier transfert important en matière d'assainissement. Au 1^{er} janvier 2003, toute la voirie a également été transférée. Une compétence ou tout du moins une partie de la compétence a été transférée chaque année au niveau de l'établissement public de coopération intercommunale.

Parmi ces compétences, l'une d'entre elles symbolise particulièrement ce que l'on peut faire au niveau d'une intercommunalité. Prenons l'exemple de l'équipement nautique au niveau du Kremlin-Bicêtre. Sachant que c'est un équipement couteux dans les budgets municipaux, les élus ont décidé de lancer un grand plan de modernisation et de restructuration, car il n'est pas utile que chaque commune ait un équipement nautique. A l'heure actuelle, cinq des sept communes de l'agglomération disposent d'une piscine. Avec ces cinq piscines, nous couvrons le besoin de nos sept communes. De plus, dans le même temps, Gentilly et Arcueil dans le cadre d'un syndicat qu'ils avaient créé pour répondre aux besoins de leur commune, menaient une réflexion en vue de la construction d'une piscine. Ainsi, grâce à la communauté d'agglomération, nous avons réussi à faire des restructurations sur ce type d'équipement de manière à répondre aux besoins de nos sept communes.

Une autre compétence s'avère assez emblématique de ce que l'on peut faire à l'échelle intercommunale, à savoir le petit réseau de transport que nous avons créé sur le Val de Bièvre, Valouette. Tout le monde connaît ce petit service gratuit qui a le mérite d'apporter une offre de transport gratuite sur le territoire. Toutefois, il reste dans une logique d'un plan local de déplacements à l'échelle de la Communauté d'agglomération de Val-de-Bièvre pour essayer d'apporter des solutions alternatives à la voiture particulière et de créer un maillage beaucoup plus fin au niveau des quartiers, parce que l'on sait très bien que le réseau dense ne peut pas desservir un certain nombre de voiries.

Si l'on regarde très succinctement, voilà quelles sont les grandes compétences au niveau de la communauté d'agglomération avec l'adoption d'un plan local de l'habitat au niveau du Val-de-Bièvre. Nous reviendrons sur ce sujet dans les questions, car je ne tiens surtout pas le laisser de côté et toutes les questions méritent d'être posées.

S'agissant des recettes de la Communauté d'agglomération, comme vous le savez, dans le budget de nos communes et de nos établissements publics de coopération, les recettes équilibrent les dépenses ou les dépenses équilibrent les recettes. On ne peut pas avoir de budget en déséquilibre. Pourquoi vous parler des recettes ? En fait, c'est le moyen qui m'est donné pour vous expliquer ce qui va se passer demain, parce qu'au 31 décembre 2015, la Communauté d'agglomération de Val-de-Bièvre sera dissoute et n'existera plus juridiquement.

Nous allons subir une transformation, cependant le budget de la Communauté d'agglomération de Val-de-Bièvre ne va pas s'envoler, parce qu'elle abrite un service public et assume un certain nombre de compétences. A cet effet, la loi a prévu un certain nombre de flux financiers de manière à organiser un certain nombre d'objectifs – sur lesquels je reviendrai dans le cadre de la création de la métropole du Grand Paris – qui vont servir des objectifs de péréquation financière, de solidarité et de solidarité territoriale dans la mise en œuvre du projet métropolitain qui sera construit dans les deux années à venir.

S'agissant des ressources de la Communauté d'agglomération, elles sont principalement liées à l'ancienne taxe professionnelle. Au 1^{er} janvier 2000, à la création de la CAVB, les communes avaient fait le choix de mutualiser, c'est-à-dire de mettre dans un pot commun les ressources qu'elles avaient en matière de taxe professionnelle. Des retours financiers revenaient aux communes, mais ils étaient déduits des transferts que l'on opérait au niveau de la communauté, parce qu'il faut bien financer les transferts que l'on opère au niveau de la Communauté d'agglomération.

Je vous rappelle qu'en 2009, le Président de la République a annoncé la suppression de la taxe professionnelle qui s'est transformée par une réforme de la taxe professionnelle. Le budget de nos collectivités n'aurait en effet pas pu supporter que l'effort fiscal des entreprises disparaisse dans l'application et la mise en œuvre des politiques publiques au niveau des territoires.

En 2010, la taxe professionnelle est modifiée et elle est transformée en un certain nombre de contributions, telles que :

- Une cotisation foncière entreprise (CFE). Elle concerne les entreprises et sera affectée à partir du 1^{er} janvier 2016 au niveau de l'établissement public territorial, donc au niveau intermédiaire de la métropole du Grand Paris ;
- Une cotisation sur la valeur ajoutée entreprise (CVAE). C'est un taux qui est fixé au niveau national. Il est commun à l'ensemble du territoire national. Cette ressource sera directement affectée, dès le 1^{er} janvier 2016 à la métropole du Grand Paris, sur laquelle je reviendrai tout à l'heure.

Quand la taxe professionnelle a été transformée, certaines communautés d'agglomération avaient créé ce que l'on appelle une taxe additionnelle, comme la loi le permettait. Quant à nous, lorsque nous avons créé la Communauté d'agglomération au 1^{er} janvier 2000, suite au Conseil municipal qui s'était tenu à l'automne 1999, Monsieur le Maire et les élus avaient pris l'engagement qu'aucun impôt supplémentaire ne serait créé par la Communauté d'agglomération de Val-de-Bièvre.

Cet engagement a été tenu pendant 15 ans, jusqu'au 31 décembre 2015. Notre Communauté d'agglomération a fonctionné par la mutualisation des compétences que je vous ai présentées précédemment.

Parallèlement, quand la réforme sur la taxe professionnelle a été engagée en 2010, un cadeau fiscal d'environ 6 milliards d'euros a été fait aux entreprises et particulièrement aux grandes entreprises. De ce fait, il y avait un risque que les budgets des communes et des établissements publics de coopération intercommunale ne soient déséquilibrés. Pour pallier à cela, des modifications ont été effectuées dans l'affectation des ressources fiscales ménages. C'est ainsi que la taxe d'habitation a changé d'affectation en 2011.

La part qui allait au Département (la part départementale de la taxe d'habitation) a été affectée directement à la Communauté d'agglomération de Val-de-Bièvre. Vous l'aurez compris, cela n'a pas été la volonté des élus. Cela a été fait à l'échelle nationale, parce que c'était une loi cadre au niveau national.

La CFE va à l'établissement public territorial, la CVAE va à la métropole du Grand Paris et la taxe d'habitation reviendra dans le budget des villes.

Vous allez dire « *jackpot* », car les villes vont bénéficier d'une ressource supplémentaire importante, mais ce n'est pas le cas. Il faudra financer les compétences qui existent au niveau de la Communauté d'agglomération, aujourd'hui, et de l'établissement public territorial, demain, et les villes qui sont en intercommunalité et qui ont des charges à assumer au niveau de l'établissement public territorial devront lui reverser le montant de taxe d'habitation départementale de 2015. Il restera donc à l'échelle des communes la dynamique fiscale entre 2015 et 2016.

- La taxe d'enlèvement des ordures ménagères sera affectée à l'échelon intermédiaire, à l'établissement public territorial.

- L'ensemble des dotations de l'Etat sera demain affecté directement à la métropole du Grand Paris. Vous savez que nos communes perçoivent une dotation globale de fonctionnement ainsi que nos intercommunalités et la Communauté d'agglomération de Val-de-Bièvre.

- Les recettes liées aux droits d'entrée sur les équipements sportifs et culturels resteront à l'échelon intermédiaire.

- Les excédents de fonctionnement que l'on constatera au niveau de notre budget 2015 seront affectés à l'établissement public territorial.

Par ailleurs, nous avons mis en place des mécanismes de retour liés à une recette plus importante que les dépenses au niveau de la Communauté d'agglomération, que nous avons symbolisés à travers une dotation de solidarité communautaire, ainsi qu'un autre mécanisme d'attribution de compensation. Ces mécanismes reviendront à l'échelon de la commune, puisque aujourd'hui ce sont des ressources que nous avons dans le budget de nos villes.

S'agissant de l'organisation, le Conseil de la communauté d'agglomération est représenté par 67 conseillers communautaires avec un bureau qui est composé de 23 membres (1 président, 13 vice-présidents et 9 conseillers communautaires délégués). Le Kremlin-Bicêtre, pour sa part, est représenté, sur une base proportionnelle en fonction de la population de la commune, par 9 conseillers communautaires, dont 2 vice-présidents et 1 conseiller communautaire délégué au niveau de l'exécutif.

Voilà dans les grandes lignes, vous m'en excuserez, l'histoire de la Communauté d'agglomération de Val-de-Bièvre.

Comment cette dynamique métropolitaine s'est-elle construite ?

La première conférence métropolitaine a eu lieu en mai 2006, mais l'histoire dans les faits commence en 2003 par un tout petit groupe que Bertrand Delanoë, le Maire de Paris, décide de réunir, avec la création en 2001, d'une délégation spécifique dans son exécutif de relations avec les collectivités, chose inédite jusqu'à présent. Il n'y avait pas de relations particulières entre la Ville de Paris et les communes limitrophes.

Bertrand Delanoë crée donc une délégation spécifique pour pouvoir engager le dialogue avec l'ensemble des collectivités. Une première réunion se tient en 2003 et donne naissance à une première conférence métropolitaine avec 42 élus pour travailler sur un certain nombre de problématiques qui nous sont communes – vous connaissez tous ce tissu urbain très imbriqué. Un certain nombre de travaux sont menés sur les problématiques de logements, de développement économique et de transports ainsi que des réflexions sur la base de travaux universitaires qui sont confiés à cette échelle métropolitaine.

En 2006, la Région Ile-de-France lance également la révision de son schéma directeur de la région Ile-de-France (SDRIF) qui a vocation à traiter des questions de transport, d'aménagement et de développement économique sur l'ensemble de la région Ile-de-France.

Cette première conférence métropolitaine fait résonance aux débats qui sont engagés et particulièrement aux débats sur les transports et à cette question qui est posée depuis des années : comment mieux desservir la banlieue, de banlieue à banlieue ? En effet, nous avons aujourd'hui un réseau de transports construit en étoile et qui oriente principalement sur Paris.

En 2009, est créé un syndicat mixte d'études dénommé Paris Métropole. Il regroupe aujourd'hui plus de 200 communes, de collectivités territoriales plus exactement puisque la Région est membre de Paris Métropole ainsi que les sept départements. Les élus prennent l'habitude de travailler ensemble à cette échelle et à une maille beaucoup plus importante pour se confronter et essayer de trouver non seulement des positions communes, mais aussi des réponses aux problématiques que nous connaissons dans un certain nombre de domaines que j'ai évoqué précédemment.

Paris Métropole fait émerger cette problématique qu'on appelle aujourd'hui Grand Paris.

En 2010, un Président de la République décide d'une loi sur le Grand Paris et nomme un Secrétaire d'Etat chargé uniquement de la question du Grand Paris. Une loi sur le Grand Paris est adoptée par le Parlement, qui prévoit un réseau de transports qui est à ce stade un peu différent de celui qui est proposé par la Région Ile-de-France. Il crée une société qui a vocation à développer et à réaliser l'infrastructure de transport, qui prend le nom de société du Grand Paris (SGP) et fixe une obligation de construction de 70 000 logements par an au niveau de l'Ile-de-France. Ceci conduit le schéma directeur de la région Ile-de-France à reprendre le chiffre de 70 000 logements par an, alors que, quand le schéma directeur de la région Ile-de-France est lancé et dans les premiers documents qui sont présentés au Conseil régional, le nombre calculé avait été défini autour de 60 000 logements par an pour répondre aux besoins, mais la loi intervient à ce moment et fixe le nombre à 70 000.

Le 12 juillet 1999, la loi Chevènement fixe l'obligation de l'achèvement de la carte de l'intercommunalité sur l'ensemble du territoire national. Toutes les communes doivent être membres de structures intercommunales.

Dans le même temps, un processus est engagé en province, où en règle générale, il n'y a pas une commune qui ne soit pas rattachée soit à une structure intercommunale, soit à une communauté d'agglomération, soit à une communauté de communes a minima.

Dans le débat parlementaire, un amendement du Sénateur Dallier propose une exception, de sorte que l'Ile-de-France et la zone dense en particulier échappent à l'achèvement de la carte de l'intercommunalité. De ce fait, un certain nombre de communes ont la faculté de ne pas se mettre en intercommunalité et ainsi de rester isolées. Aujourd'hui, si l'on regarde la carte de la métropole du Grand Paris, on remarque qu'il y a 19 intercommunalités et que 42 communes ont conservé un statut de communes isolées, car elles ont fait le choix de ne pas rejoindre une structure intercommunale.

Paris Métropole poursuit donc ses travaux, mais le changement de majorité affirme sa volonté d'enclencher un nouveau cycle de décentralisation. Le gouvernement de l'époque avait demandé aux élus de Paris Métropole de réfléchir et de travailler à une solution de gouvernance qui permettrait de poser des principes de travail et d'organisation des compétences à l'échelle de la métropole du Grand Paris. Dès lors, c'est le travail qui est engagé par Paris Métropole à travers un certain nombre de cahiers.

La loi MAPAM, loi de modernisation de l'action publique territoriale, est ensuite engagée en discussion au Sénat. En première lecture, le texte n'est pas tout à fait dans la forme que celui qui a été adopté au final, puisque cette loi qui a été adoptée en janvier 2014 a fixé comme objectif la création d'une métropole au 1^{er} janvier 2016.

La date de la création de la métropole se retrouve donc fixée et cette nouvelle structure se voit confier des compétences propres. La métropole se compose à l'époque de la ville de Paris et des établissements publics de coopération intercommunale au sein de l'unité urbaine. L'unité urbaine n'est pas limitée à la petite couronne, c'est une notion de l'INSEE par rapport à des densités qui est retenue comme critère.

Pour le territoire, sur la partie Est de la région Ile-de-France, on peut aller jusqu'à Meaux. Meaux a une particularité, mais la notion d'unité urbaine pourrait aller jusqu'à Meaux. Je prends cet exemple pour essayer de vous donner une idée de ce qu'est la notion d'unité urbaine.

La loi MAPAM fixe comme objectifs l'achèvement de la carte de l'intercommunalité en petite couronne, puisqu'il y avait cette exception, et un redécoupage de toutes les intercommunalités qui doivent satisfaire des seuils minimaux de 300 000 habitants dans la zone dense et 200 000 en grande couronne. On franchit donc des paliers plus importants que ceux que l'on avait l'habitude de connaître.

A ce moment, il y a deux philosophies. Quand le texte est examiné au Sénat à l'origine, la proposition du gouvernement était d'achever la carte de l'intercommunalité en Ile-de-France et de créer, sur le périmètre de la métropole du Grand Paris, une métropole qui soit plutôt une confédération des intercommunalités. Elle avait des compétences, mais les ressources et le pouvoir de décision étaient consolidés à l'échelle des communes et à l'échelle des établissements publics de coopération intercommunale. La métropole du Grand Paris avait alors plutôt pour fonction de coordonner les actions des établissements publics de coopération intercommunale.

Malheureusement, le texte échoue au Sénat par voie d'amendements entre autres. Il échoue non pas sur la question de la métropole, mais sur la notion d'achèvement de la carte de l'intercommunalité en Ile-de-France. C'est une grande surprise pour beaucoup d'élus qui sont convaincus que ce sujet ne fait plus débat au regard des travaux qui avaient été menés par Paris Métropole et qui croyaient qu'il y avait un consensus politique à droite et à gauche pour l'achèvement de l'intercommunalité, mais l'achèvement de la carte de l'intercommunalité n'est pas un sujet consensuel pour l'ensemble des élus, ce qui fait que le texte chute. Le gouvernement est alors obligé de proposer un nouveau texte devant l'Assemblée nationale et c'est à ce moment que l'on passe à une notion de « métropole intégrée ». Le gouvernement va très loin, puisqu'il fait remonter toutes les ressources et toutes les compétences au niveau de la métropole. Tout est organisé au niveau de la métropole du Grand Paris et cela devient très compliqué pour la proximité. Un travail de discussion est donc engagé entre le gouvernement et les élus.

La loi est adoptée dans sa version définitive en janvier 2014. Les principales dispositions sont l'achèvement de la carte de l'intercommunalité, la date de création du Grand Paris au 1^{er} janvier 2016 et la constitution d'une mission de préfiguration. Au regard de l'enjeu, l'Etat et les parlementaires décident qu'il faut créer une structure en amont qui permet de créer les conditions de réussite de la transformation de nos institutions pour que tout cela puisse fonctionner au 1^{er} janvier. La métropole va devoir s'appuyer sur des territoires d'au moins 300 000 habitants, avec les questions concernant l'impossibilité de défaire les intercommunalités existantes. D'ailleurs, un principe de non-sécabilité est introduit dans la loi, autrement dit, on ne peut pas transformer des intercommunalités existantes dans les périmètres : les périmètres ne peuvent pas s'organiser. C'est un peu un système de plaques. Puisque vous avez un système qui est fermé et à l'intérieur, vous devez organiser vos territoires.

A l'époque de la loi MAPAM, l'ensemble des élus de droite comme de gauche, puisque Paris Métropole est un syndicat avec une gouvernance collégiale, se mettent d'accord et conviennent qu'il y a un vrai problème dans la loi, parce qu'il n'y n'aura pas ce niveau intermédiaire. Là où nos intercommunalités ont montré une efficacité et une pertinence, l'idée de tout faire remonter à l'échelle de la métropole et de ne pas qualifier juridiquement les territoires allait poser de grosses difficultés dans la mise en œuvre des services publics.

Le gouvernement donne une lettre de mission à l'ensemble des élus dans le cadre de la mission de préfiguration et les élus travaillent en lien avec le gouvernement pour pouvoir corriger l'article 12 de la loi MAPAM. Il introduit dans la loi NOTRe de nouvelles dispositions :

- la répartition de la fiscalité entre l'échelon intermédiaire et la métropole, en tout cas au moins jusqu'en 2020 pour ce qui concerne la contribution foncière entreprise,
- la création d'un fonds de soutien à l'investissement qui permettra à la métropole de pouvoir aussi intervenir au regard d'un certain nombre de problématiques liées au projet métropolitain pour corriger certaines inégalités au niveau du territoire et tout cela alimenté par une part de la croissance de la fiscalité économique,
- la suppression de la clause de compétence générale pour les départements et les régions.

Cependant, le territoire de 300 000 habitants est confirmé.

Avant de passer à la suite de la présentation plus technique de la métropole, nous allons vous passer un petit film présentant les réactions d'un certain nombre de citoyens au regard de cette construction métropolitaine. Cette construction ne s'est bien évidemment pas faite en laissant de côté les habitants. Il y a eu plusieurs réunions. D'ailleurs, vous avez pu lire dans le journal municipal qu'une réunion au niveau de la communauté d'agglomération s'était tenue avant l'été au siège d'Arcueil. Plusieurs réunions se sont tenues sur l'ensemble du périmètre de la métropole du Grand Paris.

C'est un film qui a été réalisé par le syndicat Paris Métropole qui regroupe 200 communes. Sa gouvernance est collégiale et les élus ont souhaité de manière tout à fait légitime que cette démarche soit accompagnée de débats et d'échanges avec la population. Le film en est le reflet.

Diffusion d'un court-métrage réalisé par le syndicat Paris-Métropole.

Jean-Marc NICOLLE

Ces débats ont été restitués aux élus, au niveau de Paris Métropole et du conseil de la mission de préfiguration. La réponse qui est apportée ne prend pas peut-être pas toute la dimension de toutes les questions ou inquiétudes qui pouvaient être posées. Il appartiendra aussi à cette nouvelle institution, qui fixera un certain nombre de règles, de démontrer sa légitimité ou sa non-légitimité. Personnellement, je crois en sa légitimité.

Je vais développer à présent la question de manière beaucoup plus pratique et illustrer la façon dont s'organise la métropole du Grand Paris dans son fonctionnement.

Gouvernance de la métropole du Grand Paris

Au même titre que nous avons un conseil municipal dans la commune, il y aura un conseil de métropole qui sera composé de 209 élus à la proportionnelle. Chaque commune aura quasiment un représentant. La particularité reste la représentation de Paris de façon tout à fait légitime, car elle représente 2 millions d'habitants. Elle sera représentée par 62 élus. Le Conseil métropolitain aura à élire un président. Demain, au niveau du conseil de la métropole, 209 élus auront la responsabilité de devoir élire un président et 20 vice-présidents pour faire fonctionner la métropole du Grand Paris.

Sera associé également à l'échelle de la métropole un conseil de développement qui aura la faculté de travailler avec le conseil de la métropole et d'émettre des avis, ce que nous connaissons aujourd'hui au niveau de la région Ile-de-France avec le CESER. Ce conseil de développement sera composé de partenaires économiques, sociaux et culturels et sera consulté sur les décisions.

Compétences de la métropole du Grand Paris

A compter du 1^{er} janvier 2016, il y aura une montée progressive de ses compétences jusqu'à la fin de l'année 2017. Au 1^{er} janvier 2018, elle aura dû délibérer et fixer l'intérêt métropolitain sur un certain nombre de compétences.

Les compétences obligatoires de la métropole du Grand Paris seront :

- l'aménagement de l'espace métropolitain,
- le développement et l'aménagement économique social et culturel,
- la politique locale de l'habitat,
- la protection et la mise en œuvre de l'environnement,
- la politique du cadre de vie.

Sur l'ensemble de ces compétences, il faudra traduire la notion d'intérêt métropolitain.

La métropole du Grand Paris aura pour responsabilité d'élaborer un projet métropolitain, c'est-à-dire le projet politique contenant les orientations à mettre en œuvre à l'échelle de la métropole, et un schéma directeur des réseaux de distribution d'énergie métropolitains. Elle pourra recevoir des délégations de compétences que l'Etat pourrait lui attribuer, particulièrement en matière de logements. Enfin, elle pourra se voir transférer des grands équipements ou des infrastructures appartenant à l'Etat.

Nous pensons aux grands événements mondiaux qui pourraient être accueillis sur le territoire de Paris, en tout cas de la métropole du Grand Paris, comme les Jeux olympiques ou l'Exposition universelle.

Périmètre de la métropole du Grand Paris

Vous voyez le périmètre sur cette carte, tel qu'il a été défini par la loi NOTRE. Il y a une particularité autour des plateformes aéroportuaires, puisque les communes avaient la faculté de délibérer jusqu'au 30 septembre 2015 pour décider si elles souhaitaient ou non adhérer à la métropole du Grand Paris. J'y reviendrai parce que cela concerne notre territoire.

Sans m'étendre, la loi MAPAM traite la question de la métropole du Grand Paris, mais aussi la réorganisation de toute la carte intercommunale en limite de la métropole du Grand Paris. Elle fixe la réorganisation de tous les périmètres intercommunaux, avec un seuil minimal de 200 000 habitants et il y a ce qu'on appelle le schéma régional de coopération intercommunale. Autrement dit, il y aura demain des intercommunalités qui pourront être sur des mailles. Certaines – il y a quelques exceptions – échapperont au seuil de 200 000 habitants et d'autres seront composées de 500 000, voire de 600 000 habitants, de manière à essayer d'organiser quelque chose de progressif à l'échelon des périmètres.

Ressources de la métropole du Grand Paris

C'est un sujet assez complexe et très technique et je vous prie de m'excuser de ne pas entrer dans les détails, mais je préfère répondre aux questions que vous me poserez si vous le souhaitez.

Dans les grandes lignes, la métropole du Grand Paris disposera d'un certain nombre de ressources. J'ai indiqué tout à l'heure la dotation globale de fonctionnement et la cotisation foncière économique qui sera à l'échelle des établissements publics territoriaux dans un premier temps et à l'échelle de la métropole en 2021. Elle disposera d'autres impôts économiques, tels que la TASCOM, la taxe sur les surfaces commerciales et les IFERS. On retrouve aussi la CVAE, la cotisation sur la valeur ajoutée entreprise, à l'échelon de la métropole. La métropole disposera de l'ensemble de ces ressources, qu'elle réattribuera en partie aux communes.

Sur cette carte, vous voyez la particularité de certains et cela nous concerne au niveau de notre territoire. Le cadre représente ce que sera le territoire, l'établissement public territorial dénommé T12. La communauté de Val-de-Bièvre, avec ses sept communes, sera dans la même gouvernance avec des communes qui n'avaient pas fait le choix de l'intercommunalité et qui avaient préféré rester seules. Cela concerne les communes (Rungis, Thiais, Chevilly-Larue, Orly) du sud du Val-de-Marne, autour de la plateforme aéroportuaire d'Orly.

Sur cette deuxième carte, on voit que l'établissement public territorial aura des ressources, comme je l'ai indiqué tout à l'heure, qui transiteront par les communes. La part de taxe d'habitation départementale sera reversée par la Ville directement à l'établissement public territorial. Un mécanisme de solidarité sera mis en place dans un sens descendant, mais aussi dans un sens ascendant vers la métropole, à travers ce que l'on appelle des dotations d'équilibre. Cela permettra d'assurer, particulièrement au moment de l'installation, ce qu'on appelle une forme de neutralité financière au moment du transfert, même si le sujet risque d'être un peu complexe au regard des désengagements de l'Etat et des baisses des dotations en direction des collectivités.

La troisième carte présente la métropole du Grand Paris avec ses 12 territoires. Paris représente un territoire sur l'ensemble du périmètre. Le territoire qui nous concerne directement est le territoire qui se situe au sud, le T12. Ce sera le plus important après Paris et ses 2,2 millions d'habitants, puisque nous compterons 632 637 habitants. Nous serons représentés au niveau de la métropole par 23 conseillers métropolitains. Le conseil de territoire regroupera au total 92 conseillers territoriaux sur les 22 communes.

L'ensemble de la métropole du Grand Paris, y compris Paris, représentera 131 communes qui auront une gouvernance partagée et collégiale sur les compétences que j'ai précisées précédemment.

Telle est la représentation de notre établissement public territorial qui nous est proposée à compter du 1^{er} janvier 2016 dans le projet du Préfet de région. Nous devons émettre un projet d'arrêté, cependant les périmètres pourraient encore bouger, puisque l'on émet un avis. En d'autres termes, l'arrêté définitif n'est pas pris.

C'est un arrêté du Conseil d'Etat qui sera pris dans le courant du mois de novembre par le gouvernement sur la base d'un avis simple des conseils municipaux des villes. Tous les conseils municipaux émettent actuellement un avis sur le projet d'arrêté du Préfet de région.

Cette autre carte présente la Communauté d'agglomération de Val-de-Bievre, nos sept communes (Arcueil, Cachan, Fresnes, Gentilly, L'Haÿ-Les-Roses, Le Kremlin-Bicêtre et Villejuif), associée à la Communauté d'agglomération de Seine Amont, plus communément appelée CASA (Ivry-sur-Seine, Vitry-sur-Seine et Choisy-le Roi) qui a fait le choix d'adhérer au territoire T12 et de rejoindre la métropole du Grand Paris.

La Communauté d'agglomération des Portes de l'Essonne (Paray-Vieille-Poste, Athis-Mons, Juvisy-sur-Orge, Savigny-sur-Orge et Morangis) a également fait le choix de nous rejoindre.

La commune de Viry-Châtillon va nous rejoindre également. C'est une particularité qui était possible en deuxième couronne, mais qui n'était pas possible dans le périmètre de la métropole du Grand Paris tel qu'il était. En effet, il y a une scission d'une communauté d'agglomération, la communauté d'agglomération des Lacs de l'Essonne qui était composée de deux communes (Viry-Châtillon et Grigny).

Les communes de Chevilly, Rungis, Orly, Thiais, Villeneuve-le-Roi et Ablon-sur-Seine nous rejoindront et composeront également ce territoire du T12.

Répartition des sièges au niveau de l'établissement public territorial

Le territoire T12 sera composé de 92 sièges pour les 22 communes et de 23 conseillers métropolitains, ce qui représente un conseiller métropolitain par commune (22 communes/22 élus). Toutefois, au regard de sa strate démographique (plus de 50 000 habitants), la commune de Vitry-sur-Seine aura deux élus qui pourront siéger au conseil métropolitain.

Pour résumer, notre territoire sera représenté par 23 élus au conseil métropolitain qui sera composé de 209 élus pour 131 communes.

Nous aurons un conseil de territoire, ce qui correspond à l'actuel conseil de la communauté d'agglomération, qui regroupe jusqu'alors 61 élus pour sept communes, avec 92 élus territoriaux pour 22 communes. Nous serons donc représentés par 69 conseillers territoriaux, sachant que la loi prévoit que les conseillers métropolitains siègent tant au conseil métropolitain qu'au niveau de l'établissement public territorial.

Le petit graphique résume quelques données concernant l'ensemble des communes. Vous pouvez lire pour chacune des communes, la population, le nombre de sièges au niveau du conseil métropolitain et le nombre de conseillers territoriaux. Pour le Kremlin-Bicêtre, la ville sera représentée par un conseiller métropolitain et quatre conseillers territoriaux mais, dans les faits, étant donné que le conseiller métropolitain siège de droit à l'établissement public territorial, le conseil municipal sera amené à délibérer pour élire trois conseillers territoriaux.

Les compétences de l'EPT

Comme pour la métropole du Grand Paris, il y aura une montée progressive des compétences.

Elle disposera sept compétences propres :

- gestion de déchets,
- équipements sportifs et culturels,
- politique de la ville,
- action sociale d'intérêt territorial,
- plan local d'urbanisme
- PLUI à compter du 1^{er} janvier 2016,
- plan climat, air, énergie, assainissement de l'eau.

Trois compétences seront partagées avec la métropole et vous vous souvenez des quatre compétences obligatoires de la métropole du Grand Paris qui sont soumises à la définition de l'intérêt métropolitain et de l'intérêt territorial concernant le développement économique, l'habitat et l'aménagement.

Le tableau présente des données fiscales qui sont intéressantes, car lorsqu'il y a regroupement, il y a harmonisation des taux et le taux demeurant à l'échelle du territoire (la cotisation foncière des entreprises) à compter du 1^{er} janvier 2016 baissera.

Une moyenne est calculée de l'ensemble des taux des communes et des établissements publics territoriaux qui composeront le futur territoire. Aujourd'hui, toutes les villes de Val de Bièvre ont le même taux, à 31,10 %.

Le taux de CFE aujourd'hui est à 32,19 % et il baissera légèrement, puisqu'il passera à 32,13 % à compter de 2016 et à 32,06 % en 2017. Il y a une diminution progressive pour nous, mais Rungis, par exemple, qui était à un niveau de 29,5 %, verra son taux CFE pour augmenter pour aller vers une harmonisation.

La durée d'harmonisation est calculée sur 17 ans.

Vous trouverez quelques données sur le potentiel financier de l'ensemble des communes et des regroupements intercommunaux des villes qui composeront ce territoire, sur lesquelles je pourrai revenir lors du débat.

Personnel

Les 19 établissements publics qui existent seront dissous au 31 décembre 2015. Pour autant, les personnels des communautés d'agglomération basculeront juridiquement au niveau de l'établissement public territorial de référence. Il faut savoir que 7 000 agents seront concernés.

Concrètement, les modifications s'opéreront soit dans leur lieu de travail, soit dans leur affectation de poste assez rapidement pour certains et progressivement pour d'autres. 4 000 d'entre eux sont dans des périmètres qui sont d'ores et déjà constitués, puisque les communautés d'agglomération Est Ensemble, GPSO (Grand Paris Seine Ouest) et Plaine Commune sont des territoires qui sont déjà sur des périmètres de 350 000 à 400 000 habitants et qu'ils ne sont pas touchés par le redécoupage des périmètres des établissements publics territoriaux.

Sur les 7 000 agents, 4 000 seront peu impactés dès le 1^{er} janvier 2016. La Ville de Paris est également concernée. Les 3 000 autres agents seront directement concernés par la réforme.

Tout cela se construit dans le cadre de la mission de préfiguration et demain à l'échelle des territoires dans le cadre du dialogue social.

Calendrier

Très rapidement, le 17 décembre 2015, le Conseil municipal désignera l' élu communautaire du Kremlin-Bicêtre et trois élus territoriaux.

Le 1^{er} janvier 2016, la métropole du Grand Paris sera créée.

A partir de janvier 2016, le conseil métropolitain se réunira, sera installé et procédera à l'élection du président et des vice-présidents de la métropole.

Il y aura des notifications liées à la construction des budgets et, au plus tard le 15 avril, l'établissement public territorial et la métropole du Grand Paris devront avoir adopté leur budget.

Suivront les adoptions des comptes administratifs de l'exercice précédent.

Les élections professionnelles des agents auront lieu au cours du deuxième semestre 2016.

La période du 1^{er} janvier 2016 au 1^{er} janvier 2018 permettra de travailler à la définition de l'intérêt métropolitain et territorial pour le territoire.

- Les compétences d'intérêt métropolitain seront organisées à l'échelle de la métropole.
- Les compétences que la métropole souhaitera déléguer à l'établissement public territorial seront organisées à l'échelle territoriale.
- Les communes définiront ce qu'elles veulent préserver à l'échelle de l'intercommunalité.
- La commune continuera à organiser les compétences de proximité, car à ce stade, il n'y a pas d'impact direct sur nos compétences communales, puisque nous sommes déjà en intercommunalité.

Les communes qui étaient isolées perdront des compétences au 1^{er} janvier 2016, mais la commune du Kremlin-Bicêtre, qui avait déjà fait le choix d'être en intercommunalité, n'est pas directement impactée dans ses compétences. Elle est impactée à travers les compétences qu'elle avait transférées à l'échelle de la Communauté d'agglomération du Val de Bièvre.

Nous avons voulu nous prêter à un exercice pédagogique pour essayer de donner à chacun les clés de compréhension. Je ne doute pas que le propos et l'exercice soulèvent quelques questions de votre part. Je vous remercie de votre écoute.

Jean-Luc LAURENT

Merci, Jean-Marc Nicolle, pour votre présentation.

Je vais proposer de suspendre la séance pour donner la parole aux citoyens qui sont présents et que je vais inviter au fur et à mesure à se manifester en me faisant signe.

Intervention du public. La séance est suspendue à 22h08.

Reprise de la séance à 22h12.

Jean-Luc LAURENT

Mesdames, Messieurs, chers collègues, selon la formule consacrée et conformément à la loi, la séance est reprise, la parole passe du public aux élus. Je vais demander à Jean-Marc Nicolle d'apporter des éléments de réponse, puis les élus pourront intervenir, puisque chacun au niveau des groupes est appelé à donner un point de vue en intégrant peut-être aussi des réflexions ou des questionnements des citoyens qui sont présents.

Jean-Marc NICOLLE

Merci, Monsieur le Maire. Tout d'abord, je vous remercie pour vos questions auxquelles j'apporterai des réponses relativement techniques. Cependant, je vous prie de m'excuser de ne pas avoir tout à fait réussi à rendre plus compréhensible cette architecture.

Vous nous avez demandé notre avis sur la métropole du Grand Paris, mais je vous répondrai au cours du débat politique que nous aurons après l'intervention des groupes.

- Sur la question du transfert de compétences au niveau des établissements publics territoriaux au 1^{er} janvier 2016, jusqu'à l'adoption du budget

La loi prévoit que nous avons deux ans pour discuter des compétences qui resteront à l'échelle du territoire.

Les communes qui feront partie de l'établissement public territorial, qu'elles soient communes isolées ou bien qu'elles fassent partie des établissements publics de coopération intercommunale, n'ont pas les mêmes choix en matière de compétences. C'est la raison pour laquelle le législateur a conçu ce mécanisme que nous, élus, essayons de comprendre et de rendre compréhensible pour l'appliquer.

Aujourd'hui, toutes les compétences de la Communauté d'agglomération du Val de Bièvre sont organisées (culture, sport, etc.), mais certaines agglomérations n'ont pas encore transféré certaines compétences. Par exemple, la Communauté d'agglomération du Val de Bièvre a fait le choix de transférer la totalité de la voirie, alors que la Communauté d'agglomération de Seine Amont n'a transféré qu'une partie de la voirie, parce qu'ils l'ont définie d'intérêt communautaire.

Nous avons donc deux ans pour harmoniser les compétences, avec la possibilité qu'elles reviennent au niveau de la commune, si les élus n'arrivent pas à se mettre d'accord sur les compétences à transférer à l'échelon de l'établissement public territorial.

Par exemple, nous avons transféré le théâtre, le conservatoire et la piscine, mais si demain il n'y a pas d'accord sur ces compétences au niveau des 22 communes à la date butoir du 31 décembre 2017, les compétences qui ne seront pas définies de manière mutuelle à l'échelle du territoire reviendront au niveau des communes.

- Sur la question du transfert des compétences et des ressources entre le 1^{er} janvier 2016 et le 14 avril 2016

Il en va de même que pour nos budgets. Au Kremlin-Bicêtre, nous avons la particularité depuis de nombreuses années d'adopter nos budgets avant le 31 décembre de manière à être réellement en année civile. Cependant, dans une grande majorité des communes, les budgets sont souvent votés à la fin du mois de mars ; jusqu'au 31 mars 2016 dans le cas présent. C'est ce que prévoit la loi, mais elle ouvre désormais la possibilité de pouvoir voter les budgets jusqu'au 15 avril 2016.

Sans entrer dans les règles liées à notre Code général des collectivités territoriales, sachez que nous avons la faculté d'engager des dépenses dans la limite des dépenses inscrites dans le budget précédent par douzième. Nous avons également la faculté d'engager des dépenses d'investissement, par délibération du Conseil municipal. De ce fait, il n'y a pas d'interruption du service public : demain, le conservatoire continuera de fonctionner ainsi que le théâtre et les piscines. Ce n'est pas parce ces dates sont fixées que tout s'arrête au 1^{er} janvier 2016 et que nous sommes obligés d'attendre le 15 avril pour redémarrer. Il y a une continuité dans l'organisation des services.

- Sur l'avenir des départements et les compétences départementales

Les compétences départementales ne sont pas impactées par la loi MAPAM. En tout cas, dans le cadre de la métropole du Grand Paris, il n'y a pas de conséquences directes sur des compétences départementales qui seraient affectées à la métropole du Grand Paris ou au niveau des territoires. Ce n'est pas prévu à ce stade de la loi.

Il y a un nombre de discussions et de prises de position politiques d'élus sur l'avenir des départements, et le gouvernement a décidé, au moment de la loi NOTRe, de renvoyer la question de l'avenir des départements à une date ultérieure.

Je ne me projette pas dans l'avenir ; je ne peux vous donner qu'une réponse technique. La loi n'impacte pas les compétences départementales et demain, en ce qui nous concerne, le Département du Val-de-Marne continuera à développer ses politiques publiques.

- Sur la désignation des 209 membres du conseil métropolitain

Les 209 membres du conseil métropolitain seront désignés à la proportionnelle avec un scrutin majoritaire à la plus forte moyenne. C'est une élection qui se fera au niveau municipal. C'est un scrutin de liste majoritaire, autrement dit chaque groupe politique du Conseil municipal a la possibilité de déposer sa candidature et la liste ayant obtenu une majorité de voix est gagnante. Ainsi, notre Conseil municipal, au même titre que tous les autres, va être amené le 17 décembre prochain à désigner le conseiller métropolitain et les conseillers territoriaux sur la même règle de majorité.

- Sur l'articulation Métropole / Région Ile-de-France

Quel était le périmètre pertinent sur la question de la métropole du Grand Paris ? C'est un grand sujet qui nous a beaucoup occupés. Je le sais d'autant plus que par délégation à la Région Ile-de-France, je suis chargé entre autres de la question du Grand Paris.

Au tout début du débat, Paris Métropole, au travers de la délégation de Jean-Luc Laurent, avait engagé en 2012 des travaux sur l'élaboration d'un livre vert et d'un livre blanc sur la question de la gouvernance au niveau de la métropole. A l'époque, la Région portait, à travers son Vice-président Jean-Luc Laurent, et Jean-Paul Huchon, l'idée que le périmètre pertinent de la métropole devait être la région Ile-de-France, qui est composée de 11 millions d'habitants. Toutefois, vous voyez que le périmètre de la métropole sera d'environ 7 millions d'habitants, donc 65 % de la population de la région Ile-de-France.

Au tout début de la réflexion d'ailleurs, il y avait un périmètre sur le périmètre de l'unité urbaine qui contenait presque 10 millions d'habitants qui auraient pu composer la métropole du Grand Paris.

La Région a donc défendu l'idée que le périmètre pertinent était la région Ile-de-France. Cependant, malgré tout le pouvoir de conviction que peuvent avoir Jean-Luc Laurent et le Président Huchon, il faut reconnaître qu'ils n'ont pas été entendus dans le contexte politique de l'époque. Certains élus, ceux qui aujourd'hui revendiquent que le périmètre pertinent de la métropole devrait être la Région, sont ceux qui, hier, étaient les plus farouches opposants à ce que la métropole puisse être le périmètre de la région Ile-de-France. La vie est ainsi faite.

La Région n'ayant pas réussi à convaincre, un cadre a été posé. S'est alors construite cette réponse institutionnelle sur un périmètre, une zone dense pour reconnaître un tissu urbain très dense qui compose la métropole du Grand Paris, avec des fonctions métropolitaines dans les domaines économiques, de l'habitat, universitaire et des transports.

Je ne peux pas vous dire concrètement pourquoi le périmètre a été arrêté de cette façon. A un moment donné, quelqu'un prend une carte, des propositions sont faites et le législateur a la possibilité de faire des amendements. Finalement, la loi a été décidée et votée à l'Assemblée nationale et au Sénat sur le périmètre qui vous est proposé.

- Sur la relation future métropole/région

C'est un débat qui pourrait occuper toute notre nuit et je pourrais être très bavard sur ce sujet. Brièvement, je pense que la région Ile-de-France, comme les autres, a d'abord une vocation stratégique. Je pense qu'une région n'est pas l'échelon pertinent pour exercer des compétences opérationnelles. Nous n'avons pas à ce niveau un niveau de proximité qui permet d'avoir réellement la réponse opérationnelle sur un certain nombre de compétences.

Les régions doivent d'abord être des collectivités qui assurent la stratégie et la planification pour organiser le territoire, qui assurent l'arrivée des entreprises et la création de fonds d'investissement pour aider les entreprises à se développer sur le territoire. Je pense que la métropole doit être un outil opérationnel au service de la région, parce qu'elle devra prendre en compte les schémas structurants, tels que le schéma directeur, et la Région doit se servir des territoires pour décliner des politiques publiques.

- Sur le siège

Le conseil métropolitain se réunira au conseil économique et social. A ce stade, il n'y a pas de logique de siège et je pense que cette question viendra à l'ordre du jour.

- Sur la question des indemnités

Le régime indemnitaire des élus qui siègeront, tant au niveau de la métropole qu'au niveau du conseil métropolitain, sera sur la même strate que celui des élus du Val de Bièvre.

Cependant, il y aura une diminution importante du nombre d'élus au niveau de l'Ile-de-France. Je n'ai pas le chiffre, car le calcul n'a pas encore été fait, mais à l'échelle de l'Ile-de-France, au niveau de l'ensemble des exécutifs et de l'ensemble de la représentation aujourd'hui sur les 19 établissements publics de coopération intercommunale, la diminution sera très importante et posera des questions d'ordre démocratique.

- Sur la question de Monsieur le Maire et demain Monsieur le Président

Monsieur le Maire a répondu qu'il n'était pas candidat pour la présidence de la métropole, mais aujourd'hui vous avez un Président de la Communauté d'agglomération du Val de Bièvre, dont j'ai été également président. Vous continuerez à appeler Monsieur le Maire, Monsieur le Maire. Les choses ne changeront pas sur les compétences communales et vous aurez toujours autant de plaisir à pouvoir dire, Monsieur le Maire.

- Sur l'existence de la préfecture du Val-de-Marne

Toutes les préfectures restent en exercice. Elles ne seront pas impactées. Il s'agit d'une administration d'Etat.

- Sur notre avis concernant la métropole du Grand Paris

Je vous ai dit que je me réservais sur cette question pour l'instant.

- Sur la représentation de notre territoire par rapport aux autres territoires

C'est un sujet qui va être traité par la suite, dans le débat politique, parce que la métropole telle qu'elle est organisée aujourd'hui, est d'abord une représentation des communes au niveau du conseil métropolitain et pas une représentation des territoires, même si l'on a 23 élus.

Il n'en demeure pas moins que le mode d'élection à l'intérieur de la métropole du Grand Paris n'est pas une élection des conseils des établissements publics territoriaux : c'est une élection de chacun des conseils municipaux. Si c'était une représentation des territoires dans la métropole, l'élection aurait lieu au niveau de l'établissement public territorial.

- Sur les compétences

Je vous ai répondu sur les compétences du T12. C'est la question de l'harmonisation.

- Sur l'avenir de Valouette

Au 1^{er} janvier 2016, Valouette continuera à tourner, puisque nous administrerons dans le budget du futur établissement public territorial les mêmes compétences, dans le cadre d'un budget annexe, sur le périmètre des anciennes intercommunalités. Nous aurons deux ans pour convaincre les élus de ce territoire des choix que nous avons faits.

Par rapport aux autres établissements publics de coopération intercommunale et à plus forte raison par rapport aux communes isolées, la Communauté d'agglomération du Val de Bièvre est celle qui est la plus intégrée et qui a bénéficié du plus large transfert de compétences. Simplement, nous aurons, à notre niveau et au regard des résultats obtenus, la nécessité de convaincre nos collègues à l'échelle du territoire que nous devons partager les choix de transfert que nous avons faits à l'échelle de ce fameux établissement public territorial T12.

- Sur le nom et la dénomination du T12

Un nom sera trouvé sans aucun doute. Cela fait partie du travail que les élus mèneront dans les premiers mois d'existence de l'établissement public territorial et je suis persuadé que le nom T12 sera remplacé par une belle dénomination qui, de manière assez normale et classique, devra symboliser ce que les élus veulent y faire ensemble, quels projets politiques et quels projets de territoire ils auront à proposer pour les populations dans le cadre de cette nouvelle réforme institutionnelle.

Jean-Luc LAURENT

Merci Jean-Marc NICOLLE.

Je propose de passer au débat avec l'expression des élus qui souhaitent intervenir.

Bernard CHAPPELLIER

C'est au nom du groupe EELV, Citoyen et Républicain que j'interviens sur cette question de la métropole du Grand Paris.

Mesdames et Messieurs, Monsieur le Maire, mes chers collègues,

La métropole du Grand Paris récupère les compétences majeures dévolues aux villes et aux communautés d'agglomération dès le 1^{er} janvier 2016.

Les principaux objectifs qui amènent à la mise en place de cette nouvelle entité de décision et de coopération intercommunale est normalement de renforcer la coopération entre les villes, de développer une vision stratégique globale, d'éviter les investissements doublons, d'accélérer la construction de logements en changeant d'échelle de décision de la commune à la métropole, de rééquilibrer le développement économique et de protéger l'environnement.

Tout cela semble aller dans le bon sens. Mais, Mesdames et Messieurs, Monsieur le Maire, mes chers collègues, j'ai quelques réserves concernant les futurs financements de cette nouvelle entité et j'espère qu'ils ne se traduiront pas par l'augmentation de la pression fiscale sur les ménages, déjà importante dans le Val-de-Marne.

Concernant les projets d'urbanisme, j'espère là aussi que les établissements publics territoriaux auront leur mot à dire et qu'ils ne seront pas imposés par la métropole du Grand Paris.

Il ne faudrait pas non plus que les fonctionnaires et les agents territoriaux soient les variables d'ajustements budgétaires. Les transferts de services, les révolutions administratives et les risques de mobilité auront certainement une incidence importante dans leur vie professionnelle et familiale.

Maintenant que la décision est prise, la métropole du Grand Paris existera officiellement, comme je l'ai déjà indiqué dans mon début d'intervention, dès le 1^{er} janvier 2016.

Je fais confiance à celles et ceux qui nous représenteront, tout en regrettant la manière de procéder. En effet, un grand nombre d'entre nous, élus démocratiquement aux dernières élections municipales, qui représentaient leur ville dans les communautés d'agglomération ne seront plus, et je le regrette, dans quelque semaines, le relais de leurs concitoyens à ce niveau institutionnel.

Je voulais dire simplement que le passage que j'ai fait à la communauté d'agglomération a été très important pour moi, puisque nous avons pu œuvrer à l'intérêt général au-delà des sensibilités politiques, et les échanges qui ont été faits assez régulièrement au moment des séances de cette communauté d'agglomération ont permis de faire avancer les choses, ensemble, au-delà de ces sensibilités. J'espère que l'on retrouvera cela au niveau du conseil territorial et au niveau de la métropole du Grand Paris. Je vous remercie.

Jean-Luc LAURENT

Je donne la parole à Madame Peschaud-Boyer.

Gisèle PESCHAUD-BOYER

Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs,
La métropole du Grand Paris verra le jour le 1^{er} janvier 2016. Elle sera composée de 12 établissements publics territoriaux, les EPT.

Les territoires sont au nombre de 12. Le nôtre, qui porte le nom de T12 et nous espérons qu'il changera, sera composé de 22 communes, de plus de 630 000 habitants et de plus de 1 200 employés.

Nous voyons une certaine justesse dans le contour du territoire T12. C'est un territoire économique cohérent qui s'inscrit dans un contexte géographique naturellement défini au nord par le périphérique, à l'est par la Seine, au sud par l'ensemble d'activités de l'aéroport d'Orly avec toutes les villes le bordant et à l'ouest par la vallée de la Bièvre qui est aussi la limite du département. La volonté de rattacher Valenton et Villeneuve-Saint-Georges était économiquement et géographiquement inapte.

Selon le projet de décret qui nous est soumis pour avis, le Kremlin-Bicêtre fait partie d'un vaste territoire qui comprendra désormais les communes de Chevilly-Larue, Rungis, Orly, Villeneuve-le-Roi, Ablon-sur-Seine, les anciennes communes membres de la Communauté d'agglomération Seine Amont (la CASA), (Choisy-le-Roi, Vitry-sur-Seine et Ivry-sur-Seine), la Communauté d'agglomération du Val de Bièvre (la CAVB), (Arcueil, Cachan, Fresnes, Gentilly, L'Haÿ-Les-Roses, Le Kremlin-Bicêtre et Villejuif) et la Communauté d'agglomération Les Portes de l'Essonne (la CALPE), (Paray-Vieille-Poste, Athis-Mons, Juvisy-sur-Orge, Savigny-sur-Orge et Morangis).

Des transferts de compétences et des mécanismes financiers nouveaux vont accompagner cette réforme territoriale.

Ce mécano administratif décidé par le gouvernement va amputer les communes de compétences essentielles en matière de politique d'urbanisme, de logement et d'environnement. C'est la libre administration des communes qui est atteinte. Cette remise en cause va durablement changer les rapports entre les administrés et cet échelon de proximité inscrit depuis toujours dans la pratique institutionnelle.

Sur le plan financier, la mise en place de la métropole du Grand Paris et de ses territoires qui en sont issus aura un impact considérable. Dans le contexte des baisses drastiques des dotations de l'Etat et des contributions toujours plus fortes imposées au titre des fonds de péréquation, la taille de ces territoires créés artificiellement éloigne dangereusement les citoyens du processus de décision qui est pourtant indispensable dans un bon exercice de la démocratie.

Cela va à l'encontre du grand mouvement de décentralisation lancé dans les années 80, largement partagé par les Français et les pouvoirs publics locaux et nationaux jusqu'à maintenant.

Ce processus engagé à marche forcée depuis deux ans se développe sans réelle prise en compte des remarques de fond exprimées par nombre d'élus et aboutit à une consultation de pure forme pour une décision qui est déjà connue.

C'est une vision autoritaire et politique que le gouvernement impose, sans par ailleurs disposer des moyens budgétaires et financiers suffisants, laissant à la charge des collectivités le fonctionnement de ces établissements publics nouvellement créés.

La métropole du Grand Paris et les territoires, c'est une nouvelle couche ajoutée au millefeuille indigeste pour notre pays, alourdissant au lieu d'alléger. Ce sont de nouvelles structures administratives apportant leur lot de création de postes et de gouvernances partagées habilement distribuées.

L'administration de l'établissement public territorial, dans un premier temps, va rassembler sans discernement tous les fonctionnaires territoriaux des différentes communautés d'agglomération (CASA, CAVB, CALPE) existantes, soit 1 300 agents. Avec des compétences redondantes, ils vont former l'administration pléthorique de territoire.

Il est à ce titre stupéfiant de noter que la CASA s'est empressée d'embaucher cinq nouvelles recrues la semaine dernière, malgré les oppositions de leur dernier conseil communautaire.

Le projet d'installer le siège du T12 à Vitry-sur-Seine, alors que cette ville est parfaitement décentrée des villes du territoire est un autre exemple à citer :

- Ablon-sur-Seine est à 13,2 km de Vitry par la N6,
- Athis-Mons est à 14,1 km par la N7,
- Juvisy-sur-Orge est à 16 km par la N7 et à 24 km par l'A6,
- Morangis est à 22,6 km par l'A6,
- Savigny-sur-Orge est à 22 km par la N7 et à 16 km par l'autoroute,
- Viry-Châtillon est à 26 km par l'A6 et à 18 km par la N7.

Considérant que le statut, le périmètre et les compétences du futur établissement public territorial ont été déterminés sans concertation réelle des acteurs du territoire, au premier rang desquels les communes et au mépris des remarques formulées par ces dernières ;

Considérant que les dispositions prévues en matière de modes de scrutin électoraux au niveau de la métropole et des établissements publics du territoire sont de nature à poser un réel problème de démocratie et à participer à la fissuration progressive du bloc communal ;

Considérant que les dispositions de la loi ne permettent pas à ce jour une représentativité de toutes les communes au sein de la future instance du territoire, la loi limitant le nombre de vice-présidences à 18 ou 19 à répartir au sein des 22 communes que nous sommes, et peut-être 24 ;

Considérant que la création d'une sixième strate institutionnelle, voire d'une septième, au niveau national constitue un élément de complexification supplémentaire au paysage institutionnel français et qu'elle est de nature à réduire l'autonomie des communes et à amputer un certain nombre de compétences dévolues par les lois de décentralisation, compétences qui sont essentielles au développement des territoires communaux, notamment en ce qui concerne l'urbanisme et l'habitat ;

Considérant l'opacité des règles financières qui s'appliqueront à compter du 1^{er} janvier 2016 dans le cadre de la métropole et des établissements publics territoriaux sur lesquels peu d'informations sont données et qui risquent d'impacter de nouveau les finances des collectivités déjà largement mises à mal par la baisse drastique des dotations de l'Etat ;

Considérant que le délai de création de la métropole et des territoires au 1^{er} janvier 2016 ainsi que le délai de deux ans devant permettre la définition des conditions de mise en œuvre des modalités de fonctionnement des futurs établissements publics territoriaux ne sont pas de nature à garantir de manière satisfaisante le processus d'intégration territoriale des communes et EPCI dont elles dépendent ;

Considérant que la proposition d'implantation du siège de l'établissement public territorial a été définie par commodité et de manière arbitraire sur le territoire de la commune la plus peuplée en méconnaissance des enjeux stratégiques du futur territoire et les nécessités en matière d'accessibilité ;

Le groupe « Un nouveau souffle pour le Kremlin-Bicêtre » donnera un avis défavorable au périmètre de l'établissement public territorial T12, tel que proposé par le projet de décret, un avis défavorable à la proposition d'implantation du siège de l'établissement sur le territoire de la commune la plus peuplée et propose que la localisation du futur siège de cet établissement public territorial s'appuie sur les principes d'une centralité géographique et d'une accessibilité aisée pour l'ensemble des communes membres par tous les moyens de transport existants ou en cours de développement et n'engendrant pas la construction de bâtiments pharaoniques par l'utilisation de l'existant déjà sur notre territoire.

Je vous remercie.

Jean-Luc LAURENT

Je donne la parole à Fabien Guillaud-Bataille.

Fabien GUILLAUD-BATAILLE

Je vous remercie, Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, Avant d'en venir à la position de mon groupe, je souhaiterais dire mon étonnement sur la déclaration du groupe d'opposition « Les Républicains ». Tout d'abord, je trouve formidable l'influence que peut avoir le fait d'être dans l'opposition à une ligne politique, parce que tout ce dont nous débattons ce soir, c'est le projet, certes un peu mâtiné, mais si peu, qui a été déposé au tout début, sous le gouvernement de Nicolas Sarkozy.

Je veux bien que vous nous expliquiez que ce projet est totalement inepte, et c'est pourquoi je m'y oppose. Ensuite, dans votre conclusion, vous émettez un avis défavorable sur le territoire, mais vous nous conseillez de trouver un autre siège. A partir du moment où l'on dit qu'on n'en veut pas, la question du siège devient accessoire.

A ce propos, la loi prévoit que le siège revenait à la commune la plus peuplée, en attendant que le territoire décide de se doter d'une adresse et d'un siège. C'est ce que dit la loi et le conseil de territoire devra se prononcer sur son nom, mais aussi sur son adresse. En attendant, il faut trouver un juge de paix pour ne pas que ce soit un « territoire errant ».

Cela dit, je veux dire, au nom du groupe Communistes et Partenaires, que nous sommes appelés ce soir, alors que nous a été communiqué le tracé des territoires, à nous prononcer sur ce projet. Il faut relativiser ; c'est un simple avis qui nous est demandé. Cela en dit d'ailleurs assez long sur la conception de la démocratie qu'a le gouvernement actuel, mais j'en ai bien peur, qui est consubstantielle à ce projet de Grand Paris tant il ressemble, ou en tous cas ne diffère pas de sa source, à celui du gouvernement précédent.

A cet égard, il faut bien mesurer tout le bouleversement qui va s'opérer peu à peu dans toute la France, non seulement suite à la création des métropoles, mais aussi des « superrégions ». Pour en prendre toute la mesure, il faut probablement faire un petit saut dans l'histoire de la République française, tant l'organisation institutionnelle de notre République en porte la marque : la marque des communes et des départements issus de la Révolution française, celle des racines de l'organisation territoriale, celle de la décentralisation qui s'opère depuis les années 80, créant ainsi des structures institutionnelles au plus près des citoyens.

Il va sans dire qu'avec la réforme en cours, nous nous dirigeons de nouveau vers un modèle centralisateur. On vient remplacer la commune, le département, la région et l'Etat par un autre quatuor, la métropole, la région, l'Etat et la quatrième, l'Union européenne, ce qui n'est pas le moindre.

Nous, élus communistes et Front de gauche, nous nous sommes opposés dès le départ à cette vision de réorganisation territoriale. Non pas au nom de l'immuabilité, car les institutions publiques doivent pouvoir évoluer – elles sont la résultante de choix politiques guidant l'action publique –, mais au nom du projet politique même.

Ce qui se dessine, c'est une réorganisation territoriale trouvant toute sa place dans le schéma européen de compétitivité des territoires et de réduction du champ des politiques publiques ; une réorganisation en adéquation avec les logiques néolibérales défendues par l'Union européenne.

Les Grecs qui ont eu à subir une réforme équivalente il y a quelques années pourraient nous parler de ces effets dévastateurs sur le service public et la solidarité, et de ses effets nuls ou aggravants sur les finances publiques et la dette de leur pays : éloignement des citoyens et des territoires, technocratisation, recentralisation, concentration des pouvoirs et privations.

Voilà ce qui se dessine en filigrane de cette réforme, voici ce à quoi nous nous opposons.

Mais cette métropole est aussi une aberration du strict point de vue organisationnel, avec des compétences similaires à celles de la région, bien que sur un territoire un peu moins conséquent. De la part de ceux qui pourfendaient le millefeuille territorial, dont nous ne fûmes jamais, un tel schéma semble bien étonnant.

Si on estimait nécessaire de faire évoluer nos institutions, alors il aurait dans ce cas fallu poser comme préalable la consultation démocratique, l'intérêt des citoyens et l'amélioration constante de la vie de toutes et tous, car c'est bien cela qui nous guide en tant qu'élus et c'est aussi le sens du travail des agents de la fonction publique. Nous sommes là pour répondre aux besoins des habitants.

Nous avons affirmé que nulle réforme de cette ampleur ne pouvait voir le jour sans une consultation des citoyens. Je trouve hallucinant que nous nous apprêtions à bouleverser le paysage territorial sans que les Françaises et les Français, les Franciliens au moins pour ce qui concerne l'organisation de l'Île-de-France, ne soient appelés aux urnes pour se prononcer sur ce projet.

Comment va-t-on désormais pouvoir identifier et répondre aux besoins si la structure la plus proche des habitants, la commune, est vidée de ses prérogatives ?

Comment va-t-on pouvoir créer et innover par des politiques publiques ambitieuses, dès lors que les élus du territoire et de la métropole seront soit cantonnés à l'impuissance face à une technocratie omnipotente, soit éloignés à leur volonté défendant des dynamiques locales ?

Que pourra-t-on répondre demain aux demandeurs de logements ?

A quoi serviront nos démarches participatives si elles ne trouvent pas d'ancrage, si elles ne sont pas liées aux bassins de vie et si nous n'avons pas le pouvoir d'agir ?

Ces questionnements sont par ailleurs aggravés par la baisse des dotations aux collectivités locales. Ainsi, non seulement le gouvernement démantèle la démocratie de proximité, mais assèche aussi financièrement l'ensemble des collectivités locales.

Ce qui se dessine derrière tout cela, des communes sans moyens recentrées sur l'action sociale et une métropole en charge de définir et de mettre en œuvre de stratégies de développement.

Or, comment imaginer que l'action sociale puisse être déconnectée du développement ? Quelle sortie de la pauvreté possible ? Quel accès à l'emploi ou à un logement décent dès lors que le lien entre les collectivités en charge d'y répondre est faible, pour ne pas dire inexistant ?

On voit bien le risque. Les stratégies de développement feront de la métropole un territoire attractif et compétitif à l'échelle européenne, mais ne permettront pas massivement à la population de vivre mieux.

On retrouve là en quelque sorte le schéma du premier métro Grand Paris Express, celui de Nicolas Sarkozy. Vous savez, celui qui, comme dans un sketch absurde assez célèbre, passe par une ville, mais ne s'y arrête pas.

Ce n'est pas d'une métropole centralisatrice constituée de 124 communes et de près de 7 millions d'habitants dont nous avons besoin, mais plutôt d'une structure permettant une véritable coopération entre les villes, les habitants et les projets. Ainsi, nous aurions pu décupler nos capacités d'action et mieux répondre aux besoins et aux attentes de la population.

C'est pourquoi les élus communistes et républicains ont défendu et porté tout au long de la construction métropolitaine des propositions afin de faire de celle-ci une structure construite à partir des communes fonctionnant sur un principe de coopération autour de projets de développement, de territoires porteurs de sens avec pour objectif de réduire les inégalités, améliorer la vie de chacun et améliorer notre environnement commun.

Voilà ce qu'aurait pu être la métropole de Paris et ce qu'elle n'est malheureusement pas.

J'en viens à présent au projet de décret sur le périmètre de notre territoire dans lequel nous allons nous trouver inclus.

Je ne peux que dénoncer là aussi les marchandages politiques qui ont présidé au découpage de ces territoires, sans connexion avec les coopérations et projets préexistants. C'est une insulte faite au travail des élus, des services et des habitants, une insulte au bon sens et une insulte à la démocratie.

En outre, la mise en place des territoires dans la précipitation, sans visibilité, sans dispositif clairement identifié en matière de finances et de personnel est à la fois inquiétante en termes de continuité du service public, mais aussi fortement anxiogène pour certains des agents de nos collectivités impactés par le transfert de compétences. Un tel flou est inadmissible et irresponsable.

Pour ce qui concerne notre territoire, nous sommes même face à une autre absurdité. Ainsi, nous voilà en situation d'accueillir *de facto* des communes de l'Essonne qui se situaient pourtant hors du périmètre du Grand Paris, au prétexte de la présence de deux communes de l'agglomération des Portes de l'Essonne, la CALPE, dans la zone aéroportuaire d'Orly. Admettons. Mais alors pourquoi deux villes qui font partie de l'espace public d'aménagement d'Orly-Rungis-Seine Amont depuis des années, de l'opération d'intérêt national (Orly-Rungis-Seine Amont), de la zone aéroportuaire – dont elles subissent d'ailleurs les nuisances, plus que les autres, à l'exception de Villeneuve-le-Roi et Ablon – et du contrat de territoire de l'aéroport, pourquoi ces deux communes sont-elles écartées ? Je parle de Valenton et de Villeneuve-Saint-Georges.

Bien sûr, on ne manquera pas d'y voir – je vais le dire, car cela évitera qu'on fasse une pseudo-révélation – un calcul politique d'un communiste souhaitant voir deux communes dont les maires sont membres de son parti intégrer le territoire. Ce n'est pas mon propos en l'occurrence, même si ma proximité partisane me tient peut-être plus au fait de ce qui se passe dans ces communes.

Que s'y passe-t-il ? Tout ce que j'ai déjà décrit pour commencer, mais aussi la décision du Conseil municipal de Valenton, voilà plusieurs années de rejoindre la Communauté d'agglomération Seine Amont qui nous rejoindra dans ce territoire, sans que le Préfet ne tienne jamais compte de l'avis des élus de cette ville ni du vote des habitants en 2014 sur un programme qui mettait au cœur cette question. A l'heure où je vous parle, 2 900 Valentonnais sur les 12 000 qui composent cette commune ont signé une pétition demandant leur rattachement au territoire T12. Il en est de même pour Villeneuve-Saint-Georges qui a rejoint le Grand Orly, qui n'est jamais devenu une agglomération en tant que telle.

Voilà une décision qui augure mal de la démocratie et de son respect par la métropole et les territoires, si l'on commence par bafouer le vote des élus et le vote des habitants.

C'est cela qui m'inquiète dans la volonté de ne pas poser la question de la présence de Valenton et de Villeneuve-Saint-Georges. Quand des élus et des habitants décident de rejoindre un territoire, à quel titre un Préfet pourrait-il décider que ce vote est nul et non avenue ? Si c'est déjà le cas avant que la métropole ne soit créée, je ne donne pas cher de notre peau une fois qu'elle sera créée.

Il y a donc là une question qui nous concerne nous aussi, Kremlinois, parce que c'est la question de la mise en place démocratique de ces territoires qui est sous notre nez. D'ailleurs, à la communauté d'agglomération du Val de Bièvre et dans les villes de Fresnes, de Gentilly, d'Ivry, de Choisy, de Vitry, de Chevilly et de celle d'Arcueil je crois, on a décidé de s'exprimer sur l'entrée de Valenton et de Villeneuve-Saint-Georges, et de s'exprimer d'ailleurs positivement. Nous aurions pu ce soir nous prononcer sur une demande d'intégration de ces deux communes. Cela aurait pu m'amener, moi ou mon groupe, à voter cette délibération pour nous tourner vers un avenir de conquête et de solidarité plutôt que de sanctionner symboliquement le processus aberrant que j'ai décrit au début de mon intervention.

Malheureusement, ce n'est pas le cas ce soir. Je pense qu'il est dommage que notre ville ne concoure à cette vision élargie et dynamique. Cela nous met à l'écart des dynamiques de solidarité naissantes de ce territoire, dans lequel nous serons contraints d'évoluer à l'avenir.

Aussi notre groupe, dans la diversité qui l'a toujours caractérisée, a décidé de laisser chacun de ses membres se déterminer sur le sujet. En l'état et pour ma part, je voterai contre cette délibération. Je donnerai un avis défavorable, puisque c'est la formule consacrée, pour condamner symboliquement la construction monstrueuse et potentiellement débiliteuse pour l'action publique, pour réclamer l'inclusion des deux communes de Valenton et de Villeneuve-Saint-Georges et pour dire à nos concitoyens que nous serons des acteurs attentifs et sourcilleux de la mise en place de cette structure, dans le souci que nous avons toujours des intérêts des habitants de notre ville au quotidien.

Je vous remercie de votre attention.

Jean-Luc LAURENT

Je vous remercie. Je donne la parole à Esteban PIARD.

Esteban PIARD

Je n'ai pas écrit quelque chose de très construit et je vous prie de m'en excuser. Je m'exprimerai en réponse à la réflexion et au débat qui ont eu lieu, ce qui me permettra de revenir sur un certain nombre de propos.

Tout d'abord, Jean-Marc Nicolle l'a rappelé au début de son intervention, il faut saluer la réussite et le succès de la Communauté d'agglomération de Val-de-Bièvre, née de la loi Chevènement de 1999, dus en majeure partie au volontarisme et au pilotage politiques de cette communauté d'agglomération. Elle est aujourd'hui la communauté d'agglomération la plus intégrée à l'intérieur du T12 et cela posera certainement des questions sur lesquelles je reviendrai.

Parler de la communauté d'agglomération de Val-de-Bièvre, c'est évoquer la question de l'achèvement de la carte intercommunale à l'échelle de la région Ile-de-France et la façon dont un Sénateur a fait tomber par amendement le projet de rendre obligatoire l'intégration de l'ensemble des communes d'Ile-de-France. Il n'était pas le seul, mais il faisait partie de ceux qui se sont battus contre l'obligation pour chaque commune de s'intégrer dans un processus de mutualisation et de coopération intercommunales.

Parler de communautés d'agglomération me permet de rebondir sur tout ce qui a été dit ce soir sur la commune. Parce que la métropole arrive, on peut jouer à se faire peur, on peut jouer à se dire que le Kremlin-Bicêtre disparaîtra, que les communes cesseront d'exister et qu'elles seront complètement dépossédées de toutes leurs compétences, mais ce n'est pas la réalité de la construction de la métropole du Grand Paris aujourd'hui.

Tout d'abord, sur le mode de désignation, il n'y a pas de dépossession des communes du pouvoir de décision, puisque que ce sont les conseils municipaux de chaque commune qui élisent aussi bien les élus de l'établissement public territorial que ceux du conseil de la métropole.

D'autre part, les communes gardent un nombre conséquent de compétences qu'elles continueront d'exercer. Beaucoup se sont exprimés contre cela, alors que l'on s'exprime ce soir sur le périmètre du territoire et sur le siège provisoire de l'établissement public territorial.

A mon sens, le vrai enjeu politique de la métropole du Grand Paris est la discussion qui devra avoir lieu dans un délai de deux ans, aussi bien à l'échelle de la métropole qu'à l'échelle de l'établissement public territorial, pour définir précisément ce que seront l'intérêt métropolitain et l'intérêt territorial. De ces deux discussions conjointes pendant les deux années qui viennent, naîtront une organisation et une répartition des compétences. Il n'est pas du tout question de déposséder les communes.

Nous avons vu au sein de l'agglomération qu'un certain nombre de transferts volontaires ont permis des actions particulièrement efficaces, telles que la Valouette qui a été citée à plusieurs reprises. S'agissant de la collecte des ordures ménagères, au sein de la Communauté d'agglomération du Val de Bièvre, la Ville du Kremlin-Bicêtre n'aurait pas pu assumer seule, tant en termes financiers qu'en termes de qualité, ce qui se fait aujourd'hui.

Nous ne sommes pas dans un alourdissement de cette expression consacrée du millefeuille territorial, mais dans une réorganisation. On ne rajoute pas en tant que telle une strate, comme j'ai pu l'entendre, on rassemble des communautés d'agglomération et par ailleurs des villes qui avaient fait le choix de rester isolées. Elles rejoignent le processus de mutualisation avec le nouvel EPCI de la métropole du Grand Paris.

L'exemple de la Communauté d'agglomération du Val de Bièvre a montré que le volontarisme politique était la meilleure stratégie pour faire réussir et pour faire rayonner un projet, que ce soit à l'échelle d'une ville ou à l'échelle d'une coopération intercommunale. Selon moi, il appartient aux élus du Kremlin-Bicêtre d'être acteurs dans la dynamique métropolitaine et de ne pas attendre ou de ne pas se contenter de contester, même si on peut se questionner sur un certain nombre d'aspects de la métropole. Il convient de s'interroger pleinement, dans le processus de métropolisation et dans les discussions, sur l'intérêt métropolitain territorial, de façon à défendre le point de vue du Kremlin-Bicêtre et d'avancer avec les principes et les valeurs qui sont les nôtres les projets à l'échelle du territoire et à l'échelle de la métropole dans les années qui viennent.

Sur la question de l'intérêt métropolitain, Fabien Guillaud-Bataille a parlé des demandeurs de logement et de fait de la question du logement social.

Il appartiendra aux élus, aussi bien au sein du conseil de métropole, qu'au sein de l'établissement public territorial, en termes de logements sociaux ville par ville, d'avoir une métropole volontariste qui ne soit pas une coquille vide, mais qui dessine un véritable projet, et de faire en sorte que l'application de la loi SRU soit beaucoup plus équitable à l'échelle de la métropole.

Nous savons – et il en est souvent question dans ce Conseil municipal – que Le Kremlin-Bicêtre est attaché au logement social et que d'autres villes en Ile-de-France ne font pas l'effort d'appliquer la loi et préfèrent payer des amendes régulièrement plutôt que de construire du logement social pour répondre à une demande très forte d'un très grand nombre de Franciliens. Le projet métropolitain peut, sur cet exemple très précis, devenir un outil coercitif pour un certain nombre de villes en imposant une application beaucoup plus équitable de la loi SRU.

Enfin, je regrette fortement que les villes et les collectivités aient à subir une baisse conséquente des dotations de l'Etat.

Il nous appartiendra d'être extrêmement vigilant, car c'est la première fois que nous avons une réorganisation territoriale sans volontarisme financier de la part de l'Etat, au contraire de 1999 où les communes qui s'intégraient dans le processus d'intercommunalité avaient bénéficié des majorations de dotations. Il y a une vigilance à avoir sur cette question financière au-delà de tout ce qui touche aux flux financiers à l'intérieur de la métropole. Les élus, au sein de la métropole et des établissements publics territoriaux, devront être particulièrement attentifs sur cette question de l'engagement et du soutien de l'Etat dans la mise en œuvre de ce projet.

Pour conclure, le groupe « Mouvement Républicain et Citoyen, Parti Radical de Gauche et personnalités locales » donnera un avis favorable aussi bien au périmètre de l'établissement public territorial qu'à l'implantation du siège social de façon provisoire, jusqu'à ce que les instances de l'établissement public territorial se réunissent, discutent et engagent la discussion sur l'intérêt métropolitain et sur ce qu'il est préférable de faire à l'échelle du T12.

Jean-Luc LAURENT

Je donne la parole à Monsieur Saïd Hassani.

Saïd HASSANI

Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Ce soir, vous nous demandez d'émettre un avis sur le périmètre du nouvel établissement public territorial, suite à la demande du Préfet et vous ajoutez un point concernant la désignation de la ville où siègera cette nouvelle entité.

En France, nous avons la particularité de fabriquer des millefeuilles. Celui-ci n'est pas culinaire, mais administratif. Les communes vont encore une fois effectuer des transferts de compétences ainsi que les communautés d'agglomération.

Les communes seront amputées de compétences essentielles et de proximité. L'échelon de proximité n'existera donc plus, car la taille de ce nouvel établissement public territorial entraînera de l'inertie à la réponse des demandes.

La Communauté d'agglomération du Val de Bièvre est un exemple précis et utile pour la réflexion sur le gâchis que provoquent ces regroupements de communes lorsqu'ils sont mal constitués et pas équilibrés. Les forces politiques décisionnaires ne tiennent pas compte des publics concernés et des intérêts propres à chaque commune.

Les habitants de chacune des communes, hors celle du siège où sera installée la gouvernance, constituant ce nouvel établissement public territorial, seront éloignés du processus démocratique de décision.

Ce futur autoritarisme, nous le refusons. Il va à l'encontre de notre désir de faire participer les Kremlinoïses à la vie de leur commune en s'exprimant sur leur vie de tous les jours avec des élus à l'écoute et proches de leurs préoccupations.

La ville de Paris restera l'entité la plus peuplée et pourra donc continuer à imposer aux communes limitrophes ses décisions. Le T12 ne représentera que peu vis-à-vis du mastodonte parisien.

Les règles financières qui gèreront ce nouvel établissement seront d'une très grande complexité. Les impôts par exemple seront ceux des entreprises, alors qu'elles sont dans de grandes difficultés et les taux seront harmonisés comme pour la Communauté d'agglomération du Val de Bièvre vers le plus élevé existant de la commune de l'établissement.

Regrouper des communes qui n'ont rien de commun est une aberration. Planter le lieu de gouvernance en fonction d'un critère géographique plutôt que dans la commune la plus peuplée aurait été plus judicieux, plus respectueux et surtout plus équilibré géographiquement dès le départ.

Dans le découpage proposé, on peut regretter que certaines communes concernées par l'un des critères, zone aéroportuaire par exemple, ne soient pas rattachées à l'établissement du T12. De même, on peut regretter que le choix d'un groupement avec des communes des Hauts-de-Seine ne permette pas d'obtenir la réalisation d'une vallée scientifique.

La disparition des départements, des communautés d'agglomération, voire des régions, aurait pu permettre et souligner le besoin réel de créer cet établissement public territorial. Aujourd'hui, ce n'est pas le cas. Au contraire, on ajoute une nouvelle couche au millefeuille administratif.

A l'heure où les collectivités sont montrées du doigt par la Cour des comptes pour le manque de rigueur de la contenance des dépenses et des embauches, nous ne pouvons pas accepter de poursuivre avec cette nouvelle structure à aggraver les frais de fonctionnement. Le contribuable reste malgré tout le payeur au travers des différentes instances.

Pensez-vous vraiment que les problèmes vont se résoudre grâce à cette entité ? Pensez-vous vraiment que l'harmonisation du ramassage des ordures ménagères, de la voirie et des installations sportives ou de la culture pour ne citer que ces activités vont permettre aux Kremlinois de constater un meilleur service et une baisse des impôts des entreprises ? Nous ne le pensons pas.

Pour toutes raisons, le groupe Centriste émettra ce soir un avis défavorable. Je vous remercie.

Jean-Luc LAURENT

Je donne la parole à Arnaud Weber-Guillouet.

Arnaud WEBER-GUILLOUET

Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Avant de commencer mon propos, je voudrais m'inquiéter des trous de mémoire de Monsieur Fabien Guillaud-Bataille, puisque le projet de loi dont il a parlé, qui avait été instauré par le gouvernement Fillon, n'a pas grand-chose à voir avec ce dont on parle ce soir. J'en veux pour preuve la question de la suppression des conseils généraux.

Je ne reviendrai pas sur la présentation de l'organisation régissant la future métropole du Grand Paris et sur la répartition des établissements publics territoriaux, parce que nous avons tous les documents en main et que nous avons plusieurs semaines pour essayer de la comprendre.

J'en viens donc à la délibération de ce soir. Je note – et je crois que cette question a été posée dans l'assistance – que c'est un réel motif d'inquiétude pour la population de constater que notre territoire regroupera 630 000 habitants pour 22 communes très différentes.

Le groupe « Un nouveau souffle » estime que c'est une taille énorme incompatible avec la notion même de gestion de proximité de la population que nous soutenons tous, je l'espère, en tant qu'élus locaux.

Le premier danger qui m'apparaît est celui du blocage politique de toutes décisions pendant plusieurs années. Nous avons beaucoup insisté sur ce délai de deux ans pour la mise en place de ce territoire, mai j'ai peur que cela ne suffise pas.

Les transferts de compétences complexes et des mécanismes financiers nouveaux et imprécis vont accompagner inmanquablement cette réforme territoriale. Le gouvernement socialiste, soutenu par ses alliés, a donc décidé sans concertation réelle des élus de regrouper des communes qui n'ont aujourd'hui aucun lien organique et aucun lien politique entre elles, des communes qui n'ont pas de vision partagée de leur développement et qui, sur des territoires aussi différents, ne pourront pas avoir les mêmes priorités de développement à court terme. Nous le savons tous. On le constate régulièrement.

Les investissements publics seront ralentis pour plusieurs années et les grands projets d'infrastructure indispensables pour notre métropole vont prendre un retard considérable en attendant un hypothétique compromis territorial.

La relance économique devra attendre et la courbe du chômage en Ile-de-France ne s'inversera pas de sitôt. Deuxième point, où en est le choix de simplification promis par le Président de la République ? C'était un engagement fort, me semble-t-il, pendant la campagne électorale. Le territoire de ce nouveau paquebot administratif, cette énorme technostructure de 1 300 salariés, très éloignée des attentes de proximité des citoyens, décrétée seul par un gouvernement et peut-être même par quelques ministres simplement va amputer les communes de compétences essentielles en matière de politique d'urbanisme local, de logement social et de protection de notre environnement direct.

De la même façon, l'assainissement et l'enlèvement des ordures ménagères seront transférés au futur territoire, alors que notre système actuel, malgré un petit territoire, celui de la Communauté d'agglomération Val de Bièvre, a déjà généré bien des lourdeurs et bien des complications, bien des délais dans son organisation quotidienne, et on va encore élargir et complexifier les choses.

La métropole du Grand Paris et ses territoires, c'est bien une nouvelle couche ajoutée au millefeuille administratif de ce pays. D'aucuns l'ont dit avant moi. Cela alourdit au lieu d'alléger le bateau Ile-de-France au risque de le faire couler.

Ce sont de nouvelles strates administratives apportant leurs lots de créations de postes, de gouvernances et de mandats habilement distribués.

Où en est la concertation avec les élus locaux ? Nous sommes consultés pour avis ce soir, mais nous le savons, tout cela est au bout du compte inutile et forme une sorte de mascarade. Nous considérons que le statut des établissements publics territoriaux, leur périmètre et leurs compétences ont été décidés sans aucune concertation réelle des acteurs du territoire au mépris des remarques formulées par la majorité des communes du Val-de-Marne en particulier.

Ce découpage des territoires est le fruit d'un choix arbitraire, autoritaire et particulièrement politicien. Pourquoi un choix autoritaire ? Parce qu'il a été fait sans l'accord des communes. Quels que soient la ville ou le conseil municipal de ce soir, le décret final sera voté.

Depuis des mois, l'Etat a donné l'impression d'écouter les communes avec la mission de préfiguration du Grand Paris. J'ai un peu honte de le dire, j'ai participé à cette mascarade, mais finalement tout ceci n'était qu'une mascarade et n'a servi absolument à rien.

Pourquoi un choix particulièrement politicien ? Monsieur Guillaud-Bataille vient de l'aborder. Il s'offusque d'une situation dont il est l'un des principaux acteurs. Aujourd'hui, parmi les 47 communes du Val-de-Marne, 30 sont dirigées par des maires de droite, du centre et apparenté et pourtant les trois territoires seront découpés afin de répartir judicieusement les postes et les mandats aux élus des partis socialistes et communistes.

Ces découpages politiques se font au détriment de l'intérêt général et ne bernent personne, en tout cas pas nous.

Dans les conseils de territoire, les dispositions prévues sont de nature à poser un réel problème de démocratie. Nous, les élus minoritaires, ne pouvons être représentés en aucune façon. Très bien ! Pire, la loi ne permet même pas à ce jour une représentativité de toutes les communes au sein de la future assemblée délibérante de territoire. La loi limitant le nombre des vice-présidences à 18 sièges. 22 communes et 18 sièges de vice-présidents. On s'interroge !

Le choc fiscal annoncé, cette question a été beaucoup évoquée par l'ensemble des personnes présentes. Beaucoup de questions ont été légitimement posées. On voit que les habitants de nos communes sont inquiets à ce sujet.

L'opacité des règles financières, cette question a été claire dans la présentation de Monsieur Nicolle. Le logigramme était particulièrement explicite en la matière, l'opacité des règles financières qui s'appliqueront à compter du 1^{er} janvier à nos communes risque de toucher une fois encore les finances des collectivités déjà largement mises à mal par la baisse drastique des dotations de l'Etat. Chacun peut l'entendre. Les contribuables locaux devront encore payer cette nouvelle structure supplémentaire.

Nous sommes tous d'accord, il fallait pourtant réformer. C'est évident, il fallait le faire, mais la solution proposée aujourd'hui par le gouvernement n'est pas satisfaisante. Elle est extrêmement complexe. Je rappelle les couches du millefeuille, au moins celles qui nous concernent directement : la région, la métropole, le département, le territoire, la commune. Autant d'assemblées délibérantes, autant d'organisations et autant de fonctionnaires à faire vivre pour organiser tout cela et surtout organiser les rapports entre toutes ces structures.

Monsieur Guillaud-Bataille, ce n'est pas le projet qu'avait initié le gouvernement Fillon. Trop de strates, beaucoup trop de strates ! Vous semblez l'oublier, mais je ne suis pas étonné. Il fallait pourtant réformer, c'est évident, mais la solution proposée n'est pas satisfaisante, car elle est très injuste. D'un côté, un Val-de-Marne avec des territoires dortoirs, une bétonisation à outrance, d'un côté plus de 50 % de logements sociaux dans certaines communes abandonnées à une gestion de gauche et de l'autre côté des zones avec moins de 3 % de ceux-ci et parsemées de zones tertiaires à fort potentiel.

D'un côté des activités prospères, de l'autre de véritables friches industrielles.

J'ai ainsi exposé notre point de vue sur la mise en place de cette réforme. Elle est déjà actée, nous le savons. Nous avons exposé notre point de vue sur le territoire T12, tel qu'il a été projeté. Dans ce contexte, nous émettons donc un avis défavorable à ce projet de décret et, c'est un peu plus anecdotique, un avis également défavorable à l'implantation du siège à Vitry-sur-Seine. Je ne suis pas très fort en géographie, mais je ne crois pas que le centre de gravité de ce nouveau territoire T12 se situe le long du boulevard périphérique. Je vous remercie de votre attention.

Jean-Luc LAURENT

La parole est à Geneviève El Malki.

Geneviève EL MALKI

Bonsoir. Monsieur le Maire, chers collègues, j'ai retrouvé un peu de voix, pour autant je vais tâcher de ne pas reprendre certains arguments que nous avons déjà entendus.

C'est une réforme de grande ampleur qui est à l'horizon et sur laquelle, au nom du groupe des élus socialistes, je suis amenée à m'exprimer.

Comme toute réforme d'ampleur, celle-ci suscite des interrogations, voire des inquiétudes qui ont pu s'exprimer ce soir, en particulier au regard du saut d'échelle que nous sommes amenés à envisager. Cela a été dit aussi à plusieurs reprises : nous serons le territoire le plus densément peuplé avec plus de 600 000 habitants, ce qui est très au-delà des préconisations initiales qui avaient été posées pour cette construction territoriale.

Toutefois, j'entends également le souci de la proximité formulé par quasiment tous les groupes politiques. La proximité, c'est une belle idée. Nous aimons notre territoire. Nous aimons la petite commune du Kremlin-Bicêtre. Je l'aime beaucoup, j'y vis, j'y travaille et j'y suis élue. Pour autant je crois que ce n'est pas un horizon indépassable. Il en va de notre identité propre que les territoires s'entremêlent, s'entrelacent et se superposent.

Même si c'est une idée qui semble rassurante par des temps de crise ou de bouleversement, la proximité est une échelle où tout ne peut pas être géré. Certains grands projets ont besoin d'une échelle plus vaste, tels que les grands projets d'urbanisme ou de transport. Je pense au Grand Paris Express, par exemple. Le Kremlin-Bicêtre ne peut pas avoir en charge ce type de grand projet, tout comme un certain nombre de perspectives économiques qu'il nous faut avoir et peut-être aussi à l'échelle européenne.

Je souhaite mettre en valeur dans mon intervention le projet de synergie qui est escompté dans la mise en relation et la mise en dynamique des territoires entre eux. Par exemple, Jean-Marc Nicolle et d'autres intervenants ont largement parlé de la Communauté d'agglomération du Val de Bièvre, l'une des communautés les plus intégrées et qui est un modèle tout à fait parlant de ce que permet de réaliser une échelle intercommunale. Ses réalisations fétiches ont été citées plusieurs fois, notamment la réhabilitation des piscines et la Valouette.

C'est une échelle intermédiaire qui nous laisse à penser que la stratégie est tout de même la bonne, que la méthode est tout de même la bonne et que ce travail en intercommunalité permet, en voyant plus grand, d'élargir les perspectives et de se donner des moyens supplémentaires.

Dès lors, on peut aussi considérer que ce que fut la Communauté d'agglomération du Val de Bièvre, ce que fut notre intercommunalité, nous qui sommes attachés à la proximité, serait un phare ou un aiguillon porteur d'idées ou de méthodes. Des personnes ont en effet déjà travaillé dans ce cadre de la communauté d'agglomération du Val de Bièvre. Leur expertise, n'en doutons pas, pourra facilement se transposer à une échelle plus large.

Le débat peut paraître technocratique, technique, opaque, obscure et nous n'en maîtrisons pas encore toutes les finesses et toutes les subtilités, pour autant, je vous invite à considérer la question sous un angle humain.

Cette dénomination momentanée de T12 n'est ni très poétique ni très incarnée, mais je crois que nous pouvons tout de même nous projeter dans une identité territoriale qu'il va falloir construire. Je me représente ce territoire comme tout à fait riche et comme tout à fait emblématique de ce qui fait nos identités que nous mettrons en commun, tant économiques, culturelles, humaines, industrielles que porteuses d'avenir.

A ce propos, je peux citer quelques exemples qui font vivre ce territoire élargi et pas seulement notre proximité : le territoire du marché de Rungis, le centre aquatique Youri Gagarine à Villejuif, le pôle du Grand Orly, la cité de la gastronomie, l'hôpital Gustave Roussy, la vallée scientifique de la Bièvre, la Fabrique, l'équipe de handball d'Ivry-sur-Seine et je pourrais ainsi continuer cette liste. Cette identité à laquelle je crois comporte beaucoup d'atouts très variés. En tant que Franciliens, nous sommes attachés, multiples, riches et porteurs de dynamisme. Ce sont toutes ces belles réalisations qu'il s'agit de mettre en synergie pour franchir une échelle et pour s'engager dans certains projets que notre territoire mérite.

Pour toutes ces raisons et pour d'autres qui ont été posées par d'autres groupes de la majorité, le groupe socialiste kremlinois apporte sa pierre à cette construction en donnant un avis favorable à la délimitation territoriale qui nous est proposée ce soir. Je vous remercie.

Jean-Luc LAURENT

Je donne la parole à Jean-Marc Nicolle.

Jean-Marc NICOLLE

J'avais prévu d'intervenir dans le débat politique et la nature des débats m'y invite, tellement la manière dont on peut dresser un paysage caricatural de certaines situations me surprend. De plus, en tant qu'acteur de la construction métropolitaine et du Grand Paris, il me semble nécessaire de revenir sur certaines questions et de les exposer clairement.

Notre débat est assez révélateur de la conception que l'on peut avoir du pouvoir, quand on est en charge de responsabilités qui conduisent à assumer le pouvoir. Les notions de partage du pouvoir et de partage des compétences ne se traduisent pas systématiquement et obligatoirement par un dessaisissement de la compétence ou en tout cas de l'autorité. C'est ma conception. Comme Jean-Luc Laurent, j'ai contribué à la construction de l'intercommunalité du Val de Bièvre depuis le 1^{er} janvier 2000 et je pense sincèrement que ce type de démarche formate les personnes et la manière dont on conçoit le pouvoir.

Je ne comprends pas du tout que l'on dresse un tableau aussi apocalyptique de la Communauté d'Agglomération de Val-de-Bièvre et je ne partage absolument pas certaines opinions exprimées ce soir autour de la table.

Il est faux de dire que la création de la Communauté d'agglomération de Val-de-Bièvre a créé une pression fiscale supplémentaire. Monsieur Hassani, Monsieur Weber, vous mentez. Vous mentez et nous sommes capables de le prouver. Chaque citoyen ici ce soir est à même de vérifier sur ces feuilles de fiscalité qu'il n'y a pas eu de fiscalité supplémentaire créée sur la période du 1^{er} janvier 2000 au 31 décembre 2015, si ce n'est un tour de passe-passe du gouvernement Sarkozy au moment de la réforme de la taxe professionnelle, grâce à un cadeau fiscal qui était fait aux entreprises, visant à attribuer la part taxe d'habitation ménages aux communautés d'agglomération.

La Communauté d'agglomération a fonctionné pendant quinze ans et a permis de belles réalisations dont nous devrions être fiers. Seuls, à l'échelle de notre commune, nous n'aurions pas pu créer Valouette et nous n'aurions pas pu réhabiliter la piscine du Kremlin-Bicêtre. Rappelons-nous la décision lourde de conséquences en 1999. La Ville, pour éviter d'augmenter la fiscalité au regard de l'ampleur des travaux à réaliser, avait décidé de fermer la piscine, qui est restée fermée de nombreuses années.

C'est après un long processus de maturation au niveau politique que Jean-Luc Laurent, à l'époque précurseur, qui faisait partie de la création de la Communauté d'agglomération et qui assumait la première présidence du Val de Bièvre, est parvenu à créer et à transférer cette compétence pour réaliser les travaux de cet équipement nautique. Qui aurait pu payer la participation financière des communes sur la couverture de l'autoroute A6b si la Communauté d'agglomération n'avait pas été créée à ce moment ? Avons-nous créé une fiscalité supplémentaire ? Absolument pas. Tout cela a été réalisé grâce à la mutualisation et grâce aux économies d'échelle, Monsieur Weber.

Vous mettez en doute le périmètre et l'agrandissement des marchés de collecte des ordures. Or, vous connaissez bien la réalité, puisque vous siégez entre autres au Conseil communautaire, et admettez le débat sans trahir la réalité. On a le droit de ne pas être d'accord et j'expliquerai que j'ai aussi des réserves, mais je pense que l'on n'est pas là pour caricaturer et dire que tout a été mauvais et que tout a été fait de manière totalement inconséquente. Encore une fois, je m'oppose à cela.

La Valouette est un service gratuit, mais c'est aussi 3 millions d'euros dans le budget de la Communauté d'agglomération. Vous l'oubliez, mais c'est une caractéristique assez classique des élus de droite. Toutefois, j'ai un peu de mal quand je dis « les élus de droite », parce que mes fonctions dans le Grand Paris m'amènent à fréquenter certains de vos collègues et je dois dire qu'ils ne caricaturent pas autant que vous le travail que nous menons au niveau de Paris Métropole. Fort heureusement, certains acceptent de partager le pouvoir et de partager des réflexions et admettent qu'un certain nombre de sujets et de compétences peuvent être traités au niveau de la commune. La commune n'est pas dessaisie de ses compétences, mais certains projets nécessitent une coordination et une cohérence à l'échelle métropolitaine.

Aurions-nous pu avoir une autre forme de gouvernance ?

Je fais partie des élus qui pensent qu'il faut reconnaître le fait métropolitain au niveau du Grand Paris pour des raisons qui tiennent à la place de ce que doit être le Grand Paris dans cette compétition internationale des grandes capitales. Si l'on ne veut pas aller vers un déclassement de notre territoire, il faut favoriser les synergies d'un certain nombre de politiques publiques qui privilégient les implantations de développement économique et l'enseignement et l'on pourrait développer de manière beaucoup plus importante ce que l'on appelle les fonctions métropolitaines.

Oui, une autre forme de gouvernance aurait pu être mise en place. La région aurait pu être le périmètre de la métropole. Malheureusement, ceux aujourd'hui qui le défendent sont ceux qui s'y sont opposés dans les années 2011-2012.

Une autre forme de gouvernance aurait pu être mise en place en 2012. Vous avez laissé entendre que tout cela arrivait subitement au niveau du conseil municipal et je trouve que ce n'est pas très respectueux de votre part, parce qu'il y a eu des débats et vos collègues eux-mêmes participent depuis de nombreuses années à la construction de Paris Métropole. Au niveau de Paris Métropole, ce n'est pas la confrontation politique, ce n'est pas l'affrontement politique. L'ambiance y est sympathique. Dans Paris Métropole, on traite réellement la préoccupation de nos concitoyens et on essaye d'apporter des réponses, dans la collégialité et dans une gouvernance partagée.

Laissez croire que tout cela arrive subitement ce soir, c'est totalement faux. On peut faire beaucoup de reproches au gouvernement, dont je ne vais pas me faire le grand défenseur, mais il faut être honnête dans les propos et dans les démarches. A l'automne 2012, le gouvernement a donné la capacité aux élus de proposer une gouvernance à l'échelle de la métropole du Grand Paris.

C'est tout le travail effectué par Paris Métropole à l'automne, et vous vous souvenez certainement qu'il y a eu de nombreux débats dans de nombreuses communes sur le périmètre du Val de Bièvre, auxquels nous avons associé la population.

Malheureusement, les élus locaux n'ont pas réussi à faire une proposition commune de gouvernance au gouvernement. Le gouvernement a donc pris ses responsabilités et a fait une proposition de gouvernance au début de l'année 2014. Cette proposition de gouvernance était assez respectueuse des pouvoirs locaux, puisqu'elle obligeait à une taille d'intercommunalité plus importante que celle que l'on a aujourd'hui. Par exemple, le Val de Bièvre qui comptait 200 000 habitants devait tendre vers le seuil de 300 000 habitants. Il y avait une obligation d'achèvement de la carte de l'intercommunalité et une structure était créée, qui n'avait pas en soi de grande administration ni de ressources propres et qui était en fait une confédération des intercommunalités.

Le texte est tombé face à un attelage contre nature entre un Sénateur des Hauts-de-Seine et un Sénateur du Val-de-Marne. Il a été rejeté non pas sur la création de la métropole, mais sur l'achèvement de la carte de l'intercommunalité. Depuis des années, tous les débats à l'intérieur de Paris Métropole et tous les élus de quelque bord qu'ils soient ont convenu qu'il fallait achever la carte de l'intercommunalité en Ile-de-France. Cependant, force a été de constater que ce point ne faisait pas consensus au niveau d'un certain nombre d'élus notamment au Sénat, et ceux-ci se sont efforcés de faire tomber le texte du gouvernement sur l'achèvement de la carte de l'intercommunalité. Le texte a été rejeté sur ce point, cependant la partie métropolitaine n'a pas été abordée. Très franchement, à titre personnel, j'aurais préféré ce mode de gouvernance, parce qu'il était respectueux des pouvoirs locaux et on était dans une démarche beaucoup plus souple et moins rigide que la forme qui est présentée ce soir.

Pour autant, faut-il rejeter la métropole ? Faut-il rester dans la situation dans laquelle nous sommes ?

Depuis des années, des communes de gauche comme de droite ont fait le choix de rester seules malgré les conséquences financières. Il faut le dire ce soir, il faut le dire aux citoyens, les communes qui restaient seules et qui ne souhaitaient pas rentrer en intercommunalité subissaient, quand elles étaient riches, un prélèvement au titre du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) et du fonds de solidarité de la région Ile-de-France (FSRIF).

La commune du Kremlin-Bicêtre n'aurait jamais pu supporter ce double prélèvement. Malgré tous les efforts des différents présidents successifs au niveau de la Communauté d'agglomération de Val-de-Bièvre pour étendre son périmètre avec Chevilly-Larue, Rungis et Thiais, ces communes ont toujours fait le choix de rester seules. Oui, on nous a vendu pendant des années le projet de Grand Orly, par exemple, mais tous ces regroupements de communes n'ont jamais voulu franchir le pas d'une gouvernance réellement partagée. Nous nous sommes regroupés pour faire vivre des projets, mais elles n'ont jamais fait le choix d'assumer un partage de compétences.

En ce qui nous concerne au niveau du territoire, il a été évoqué à plusieurs reprises que nos compétences municipales étaient menacées.

Nos compétences municipales ne sont pas du tout touchées à court terme et à moyen terme par la réforme qui est proposée, puisque la commune du Kremlin-Bicêtre a fait le choix depuis quinze ans d'être en intercommunalité. La réforme concernera les compétences que la Ville a souhaité déléguer à la Communauté d'agglomération. Ce sont celles-ci qui seront directement concernées.

D'autre part, il n'est pas très correct de faire peur sur la question de la fiscalité, et pas responsable de votre part.

Aucun impôt supplémentaire n'est créé. C'est d'ailleurs l'un des problèmes de cette réforme, avec les baisses de dotation de l'Etat. On ne fait pas grossir le gâteau, le gâteau est le même. D'ailleurs, il va même rétrécir, puisque l'Etat va réduire ses dotations.

Nous n'avons pas créé une richesse supplémentaire et c'est d'ailleurs l'un des problèmes qui peut être posé au moment où l'on crée la métropole, parce que la métropole devrait être, selon moi, un puissant accélérateur de réduction des inégalités sociales et des inégalités territoriales. Elle devrait être en situation de corriger et de contribuer à des rééquilibres au niveau de ce périmètre.

Je le dis à nouveau : il n'y a pas d'impôt supplémentaire et il n'y a pas de risque sur la fiscalité ménage à travers cette construction métropolitaine. Il n'y a pas de risque, puisqu'elle est totalement maîtrisée sur la question de la fiscalité des entreprises.

Monsieur Hassani, vous avez dit que le taux de CFE allait s'aligner sur le taux le plus haut. Ce n'est pas du tout ce que j'ai dit dans ma présentation. Ce n'est pas le taux le plus haut qui est pris en compte, c'est une moyenne qui est faite.

Vous évoquez également le fait que les territoires seraient gigantesques. Personnellement, j'aurais nettement préféré un territoire de 400 000 habitants, comme c'est aujourd'hui le cas pour la Communauté d'agglomération de Plaine Commune, pour GPSO et au niveau d'Est Ensemble. Cependant, j'ai eu la chance de participer aux réunions de travail au niveau des périmètres et j'ai pu constater le fort volontarisme de certains élus pour constituer le territoire le plus important, le plus gros, pour pouvoir se comparer à Paris, ce qui est une absurdité totale. Paris ayant plus de 2 millions d'habitants, aucun territoire ne peut être à l'échelle et à sa maille. Ce sont vos propres collègues, Monsieur Weber, qui ont mis cela en avant. Dans les Hauts-de-Seine, ils ont proposé un territoire de 900 000 habitants ! Vous voyez, la question de la taille est une notion assez relative.

Je crois très sincèrement à la question du partage des pouvoirs et à une gouvernance partagée. Les villes de droite ne sont-elles pas représentées dans l'exécutif de la communauté d'agglomération qui se compose de cinq villes de gauche et deux villes de droite ? Elles sont représentées et nous ne sommes pas dans un affrontement politique. Nous sommes capables de gérer en commun la mise en œuvre d'un certain nombre de compétences dans un esprit d'intercommunalité. C'est ce qui se passe sur l'ensemble du territoire national.

Vous dites ensuite que toutes les communes ne sont pas représentées. C'est vrai, mais c'est la règle de droit commun. C'est ce qui existe depuis plus de quatre ans dans beaucoup de communes, en tout cas dans beaucoup de communautés d'agglomération et dans beaucoup de communautés de communes en province. Les élus n'ont-ils pas réussi à mettre en place une gouvernance partagée, collégiale et respectueuse des communes ? L'avenir vous montrera que les élus savent être responsables et qu'ils sont capables de partager le pouvoir, avec des élus de gauche comme de droite dans un même exécutif.

Vous avez également parlé d'opacité financière. Vous utilisez des mots qui sont toujours à vocation anxiogène. C'est dommage. Oui, je conviens que le schéma est compliqué. Mais, Monsieur Weber, si je m'étais prêté à l'exercice de vous présenter les mécanismes financiers entre la commune et la Communauté d'agglomération de Val-de-Bièvre, je pense que vous m'auriez dit exactement la même chose. Pour autant, est-ce que ces mécanismes ne sont pas maîtrisés ? Je vous réponds : ils le sont et j'en éprouve une grande fierté.

Quand j'étais président de la communauté d'agglomération de Val-de-Bièvre, j'ai été fier d'avoir réussi à convaincre les sept maires de la nécessité du pacte financier, fiscal et social que nous avons adopté et qui a permis de bien prendre la mesure des flux financiers entre notre commune et la Communauté d'agglomération. Vous l'avez lu et nous en délibérons régulièrement. C'est peut être complexe, mais nous sommes tout à fait capables de maîtriser ces questions.

Je terminerais sur votre vision francilienne. Vous avez dénigré d'une manière caricaturale un certain nombre de territoires à l'est et vous avez encensé à l'ouest des territoires avaient de la dynamique en matière de développement économique. Ce qui est étonnant, c'est que vous avez oublié d'évoquer la répartition du logement social en Ile-de-France. Il faut quand même remarquer que ce n'est pas dans les Hauts-de-Seine que l'on peut avoir le sens du partage sur l'application de la loi SRU et les constructions de logements sociaux. J'espère que la métropole arrivera à convaincre aussi sur cette question du logement social pour une meilleure répartition.

Enfin, sur la question du périmètre, y a-t-il réellement un périmètre idéal ? J'entends ce que dit mon collègue Fabien Guillaud-Bataille. Non, il n'y a pas de « tripatouillage » sur ces questions, Monsieur Weber. Cependant, durant toute la période de la mission de préfiguration où pendant plus d'un an se sont tenues des réunions en Préfecture, en Sous-préfecture et le conseil de ZU s'en est saisi, il faut reconnaître que les élus n'ont plus été en mesure de proposer, au moment où cela a été demandé, des périmètres qui pouvaient être organisés selon ce que souhaitaient les élus locaux à l'échelle de la métropole du Grand Paris.

J'entends ce que dit Fabien Guillaud-Bataille sur les villes de Valenton et de Villeneuve-Saint-Georges, mais de notre fenêtre aujourd'hui, n'ayant jamais travaillé avec ces communes, je me demande si le périmètre est pertinent et si elles doivent adhérer au territoire. Je ne me sens pas capable d'émettre un avis sur cette question.

Demain, si le Préfet décide que Valenton et Villeneuve-Saint-Georges doivent venir sur ce territoire, elles seront bien accueillies comme toutes les autres communes. Nous ne nous sommes jamais opposés entre élus du Val de Bièvre. Nous n'avons jamais pris ce genre de délibération. Nous sommes capables de travailler avec tout le monde si nous le souhaitons et si nous en avons la volonté.

En revanche, s'il y avait un périmètre qui avait du sens et qui s'imposait – je rejoins en cela Monsieur Hassani et je l'ai dit lundi soir au niveau du Val de Bièvre –, c'était sur le périmètre de la vallée scientifique de la Bièvre. Nous aurions été fiers de délibérer ce soir sur ce périmètre. C'est un projet que l'on porte, que l'on continuera à porter au regard de tout le travail qui a été fait.

Malheureusement, ce périmètre n'a pas été possible car le Président du Conseil départemental des Hauts-de-Seine a refusé que l'on puisse s'extraire des frontières départementales. C'est regrettable et ce n'est pas respectueux, comme vous l'avez dit Monsieur Weber. En effet, ce n'est pas la reconnaissance des dynamiques territoriales qui s'exprime et je vous renvoie la balle, parce que, malheureusement, nous n'avons pas réussi à convaincre cet élu de droite que vous connaissez parfaitement.

Jean-Luc LAURENT

Je donne la parole à Monsieur Bernard Chappellier pour une explication de vote.

Bernard CHAPPELLIER

Je voulais préciser que le groupe EELV, Citoyen et Républicain apporte un avis favorable à ces délibérations, avec les réserves évoquées dans le cadre de mon intervention.

Jean-Luc LAURENT

Mesdames, Messieurs, chers collègues, membres du Conseil municipal, pour le public qui est encore présent et nombreux, je souhaiterais ajouter quelques considérations.

Vous le voyez, Mesdames et Messieurs, au Conseil municipal du Kremlin-Bicêtre, nous travaillons et nous débattons. C'est là où se trouve le cœur battant de la démocratie et j'oserais même dire de la République, depuis que les paroisses ont cessé d'exister en tant que niveau d'organisation du royaume et depuis que la Révolution française est passée par là et avec elle la République qui a été instituée.

Ce qui a été fait pour Le Kremlin-Bicêtre avec le Val de Bièvre doit pouvoir continuer à être fait dans un nouveau cadre qui est celui de la métropole du Grand Paris.

Il faut simplement avoir une vue, peut-être une vision, large et solidaire, c'est-à-dire, avoir clairement conscience qu'on n'est pas un isolat, une commune avec ses propres frontières qui seraient infranchissables. Cela a été souligné par plusieurs élus : on peut mener des actions mais on ne peut pas tout faire. Il faut parfois entrer dans un mode coopératif qui ne renie pas l'identité des villes et les capacités des communes auxquelles je suis attachées, comme cette commune du Kremlin-Bicêtre, notre ville, mais qui nous permet de mener des projets qui n'auraient pas pu se réaliser autrement.

Ce mode coopératif nous permet d'échanger et de confronter des points de vue et des politiques publiques qui peuvent être menées. Il y a évidemment les clivages politiques, mais cela procède du débat démocratique. Il y a aussi nos propres identités locales, parce que l'on est comptables de la mission qui nous a été confiée par le peuple à l'échelle d'une commune de gérer les affaires de la cité, de mettre en place des projets et de défendre les caractéristiques et les singularités d'une commune, par là-même les citoyens qui nous ont apporté leur confiance. Nous sommes comptables d'une identité, de valeurs, d'une histoire et d'un avenir. Cela, je crois qu'on peut le faire.

Après avoir écouté le débat, je veux appeler le Conseil municipal à un vote de responsabilité et de sincérité.

On ne peut pas dire qu'il n'y a pas eu de concertations, on ne peut pas dire que les élus n'ont pas échangé sur le périmètre, sur les compétences et sur la métropole. On ne peut pas dire cela, car nous parlons du Grand Paris depuis quelques années déjà.

Je donne acte à Monsieur Weber-Guillouet qu'il n'y avait pas de dimension institutionnelle dans la loi voulue par le Président Nicolas Sarkozy, puisqu'il avait reculé sur le volet institutionnel en disant qu'il fallait d'abord faire un projet de transports, puis au travers de ce projet de transports, un projet d'aménagement, de développement économique et de logements et il avait repoussé la question institutionnelle. Il fallait par ailleurs étudier comment les choses pouvaient cheminer, ce qui a été souligné de façon pertinente par Jean-Marc Nicolle. Il fallait aussi rappeler l'histoire et le cheminement qui est le nôtre, qui est celui d'un certain nombre de pionniers et de personnes qui se sont ralliés à l'aventure de la conférence métropolitaine, puis de Paris Métropole, pour réfléchir ensemble au projet métropolitain et au fait métropolitain.

Oui, il y a eu de nombreux débats et nombreuses concertations, y compris sur les territoires, sur la métropole et sur son périmètre. Puis les points de vue ont bougé. Moi-même, j'étais plutôt favorable à une métropole à l'échelle de la région qui intégrerait le rural d'Ile-de-France et le périurbain. La confrontation, les échanges, l'écoute et le dialogue ont permis aussi d'avancer, grâce au livre vert notamment de Paris Métropole. Vous pouvez retrouver tous ces débats sur une métropole intégrée, une métropole confédérée et une métropole équilibrée. Il y a eu beaucoup de travail.

Sur le sujet qui nous amène à délibérer ce soir et à donner un avis, il y a eu des réunions, oui, pour savoir si on allait mettre en place ce qu'ont fait les communes des Hauts-de-Seine à Antony. J'étais récemment à la Sous-préfecture pour représenter la ville. J'ai porté l'idée qu'il fallait créer un territoire correspondant à la vallée scientifique de la Bièvre. Malheureusement, cela n'a pas été possible pour les raisons rappelées par Jean-Marc Nicolle, en raison de l'opposition du Conseil départemental et de quelques autres maires qui ne l'entendaient pas de cette oreille.

A partir de là, il y a eu des réunions en Sous-préfecture et en Préfecture, où l'Etat a joué son rôle pour essayer de trouver des solutions, pour essayer de rapprocher les points de vue et pour essayer de trouver un espace.

Est-ce que le territoire est pertinent ?

Je vais vous faire une confidence, on m'a demandé mon point de vue aussi. Non, la pertinence ne tombe pas du ciel ; elle se construit à partir d'un certain nombre d'atouts et sur la base d'un projet, ce qui suppose du dialogue, du travail et de fixer des objectifs à atteindre.

Ce territoire, tel qu'il se dessine, a été proposé par le représentant de l'Etat pour trouver une solution, puisque les élus n'ont pas été en situation de se mettre d'accord.

Pour ceux qui suivent ce que j'ai pu dire, les choses sont transparentes et publiques. Je l'ai dit et mes écrits sont consultables grâce aux réseaux sociaux. J'ai pris des positions à l'Assemblée nationale et j'ai contribué avec d'autres à faire bouger les lignes, lorsque le Premier Ministre a entendu qu'il y avait eu un texte d'orientation demandant une modification législative votée à 94 % par les élus de la mission de préfiguration, demandant que soit reconnue la personnalité morale et que soit conféré le statut d'établissement public aux territoires qui n'avaient aucun statut. Je pense que c'est un progrès qui a été accompli.

Tout est-il est parfait ?

Non. J'aurais préféré d'autres choses que je ne vais pas aborder à nouveau ce soir. Ce n'est plus le lieu. Maintenant, il faut aller de l'avant. Il faut construire et il faut entrer en dialogue et c'est ce que nous aurons à faire avec les élus, comme nous l'avons fait avec le Val de Bièvre.

Au début, ce n'était pas évident, même à sept. Cependant, les histoires, les appartenances politiques et la diversité des situations ont été dépassées par le travail et l'élaboration d'un projet et la détermination d'objectifs partagés. C'est cela qu'il faut faire dans le cadre du nouveau territoire et je crois à la dynamique du travail et de la coopération. Il ne s'agit pas de créer une entité nouvelle qui va se substituer aux communes ; il s'agit de passer d'un outil de coopération de sept à un outil de coopération à vingt-deux. Pour moi, ce sera la ligne de conduite. Nous allons développer un mode de coopération, de fabrication des villes, de coopérative des villes, comme disent certains, qui ne nie pas l'identité communale, mais qui la prolonge, qui la mutualise et qui permet ainsi de bâtir des projets.

Plus de 600 000 habitants, est-ce beaucoup ?

Oui et j'ajouterais que c'est même trop. Jean-Marc Nicolle l'a dit aussi. Il n'y a pas eu de refus de la part des villes, mais il n'y a pas eu beaucoup de voix qui se sont élevées pour dire qu'il s'agissait de la bonne maille. Pour ma part, j'ai proposé que ce soit 400 000, plus ou moins 20 %, pour qu'il y ait un équilibre et une harmonie sur l'ensemble des territoires. Ce n'est pas le choix qui a été fait, car les élus du Grand Orly se sont mis d'accord entre eux pour se retrouver dans la métropole avec les villes de l'Essonne. J'ai été le seul maire à avoir dit non, arguant du fait que la totalité du Grand Orly, c'était trop.

Au final et pour des raisons qu'il ne m'appartient pas de développer, il y a eu un point d'atterrissage et l'on se retrouve avec le projet qui est proposé. On va faire avec et il faudra s'organiser en conséquence.

J'étais favorable à un territoire plus raisonnable, plus petit au regard de l'enjeu de proximité et de lien. Non pas parce que la fonction de maire va disparaître. Les maires seront toujours présents et continueront avec les équipes municipales et les élus des conseils municipaux à être à l'écoute des citoyens et à être disponibles. Mais je pense qu'on aurait pu créer un territoire plus raisonnable, parce que je pense qu'on va devoir créer des arrondissements. C'est ce que je crains. On verra bien comment on procède.

Cela ne va-t-il pas ajouter encore une couche ?

Oui, mais je demande aux citoyens et aux élus de bien réfléchir. Vaut-il mieux un pouvoir omnipotent et qui nous ramène quasiment à l'Ancien régime avec un monarque, des barons et des chefs de province ou bien vaut-il mieux la République avec son organisation territoriale et avec une prise en compte de structures avec des pouvoirs sous le contrôle du citoyen ? C'est à cela qu'il faut réfléchir.

Je n'ai pas envie d'une métropole du Grand Paris qui nous absorbe et qui nous transforme en arrondissement de Paris. Je refuse cela. Je n'ai pas dit que j'étais pour la métropole du Grand Paris pour faire cela. Sur un mode coopératif, oui, mais je n'ai pas envie de reconstituer une province. Revenons carrément à la République et à l'organisation de l'Etat avec des préfets. Au moins, ils avaient le sens de la capacité, de la fermeté mais aussi du dialogue.

Je nous fais plus confiance dans une diversité de structures qui nous permet de mener des projets à des échelles différentes, pour peu que les compétences soient fixées et qu'il ne soit pas ajouté des moyens aux moyens et de la fiscalité à la fiscalité. D'ailleurs, cela n'a pas été redit ce soir, mais je tiens à vous rappeler et vous avez eu les preuves, que la création de la Communauté d'agglomération s'est traduite au fil des années par une baisse au fur et à mesure des budgets quand on regarde les tendances. Les élus qui étaient dans le mandat précédent ont cela en tête, car on a transféré des compétences et des recettes de façon claire et nette.

Nous avons un territoire qui est proposé. C'est un large territoire et il faut faire avec. Il faut faire au mieux et il est inutile d'en rajouter, quelles que soient les communes concernées et leur étiquette. De plus, tout cela résulte de concertations et de discussions, pas toujours publiques, mais on sait comment tout cela se passe.

Monsieur Weber, on ne peut pas dire qu'on refuse ce qui est en train de se faire et y participer, puisque vos amis politiques ont poussé pour qu'il en soit ainsi sur ce territoire et avec les communes de l'Essonne aussi ; ils y ont contribué. Autrement, on aurait pu faire quelque chose de différent. Il suffit de regarder les cartes et vous le savez bien, parce que vous avez participé aux discussions ainsi que Madame PESCHAUD-BOYER en tant que conseillers communautaires du Val de Bièvre.

Demain, la métropole du Grand Paris, ce n'est pas une affaire de gauche ou de droite. Elle sera gérée par la droite et la gauche y participera, parce que l'on sera dans un mode coopératif. Je souhaite – et j'ai pris clairement position sur ce point aujourd'hui – que les élus de L'Haÿ-les-Roses et de Villejuif, qui ont connu une bascule de gauche à droite au moment des dernières municipales, participent à l'exécutif du Val de Bièvre. Je souhaite que l'on tienne compte de la majorité, mais aussi de toutes les communes, parce que l'on est en mode coopératif. Demain, il faudra faire de même.

C'est en tout cas ma position et je la défendrai, parce que nous ne sommes pas dans une logique de disparition et de négation des communes.

Le point de vue qui est le mien est celui qu'il faut se mettre au travail. Nous avons pour mission de gérer, de nous projeter dans l'avenir, de maîtriser cet avenir, de porter les préoccupations des citoyens et de défendre notre ville, j'oserais dire nos villes, et pour cela nous avons du pain sur la planche.

Il va falloir s'y mettre et s'y mettre ensemble en veillant à continuer, comme nous l'avons toujours fait ici, même si le nombre de conseillers communautaires dans le futur territoire sera réduit de moitié, à avoir des débats au Conseil municipal sur ce qui se passe dans l'intercommunalité, la métropole ou le territoire T12, qui est appelé à prendre un autre nom, le plus vite possible je l'espère, parce que ce nom renvoie à une ligne de métro ou de tramway.

Je ne relirai pas la délibération entièrement ; simplement je vous rappelle que nous avons été saisis par le Préfet de région d'un projet de périmètre de la métropole du Grand Paris créée au 1^{er} janvier 2016 avec un établissement public de coopération intercommunale dénommé établissement public territorial, d'un seul tenant et sans enclave, d'au moins 300 000 habitants, conformément à l'article 59 de la loi. Le projet de décret qui nous a été communiqué par le Préfet de région propose la création d'un établissement public territorial composé de 22 communes : Ablon, Arcueil, Athis-Mons, Cachan, Chevilly-Larue, Choisy-le-Roi, Fresnes, Gentilly, Ivry-sur-Seine, Juvisy-sur-Orge, Le Kremlin-Bicêtre, L'Haÿ-les-Roses, Morangis, Orly, Paray-Vieille-Poste, Rungis, Savigny-sur-Orge, Thiais, Villejuif, Villeneuve-le-Roi, Viry-Châtillon et Vitry-sur-Seine.

Le projet d'avis qui est donné figure dans l'article premier. Il vous est proposé de donner un avis favorable à la proposition de décret portant sur le périmètre de l'établissement public territorial et de demander (article 2) que le siège social de l'établissement public territorial soit arrêté à l'issue d'une concertation entre les villes composant l'établissement.

Voilà la proposition qui est faite.

Je vais mettre aux voix avec un vote à main levée.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 22

Contre : 10 (Mme PESCHAUD-BOYER, Mme MORGANT, Mme CAPUANO, Mme CHIBOUB, Mme BASSEZ, M. GUILLAUD-BATAILLE, M. WEBER-GUILLOUET, M. HASSANI, M. AUBAGUE, M. REISSER)

Abstentions : 3 (Mme MERSALI, M. TRAORE, M. VOT)

Jean-Luc LAURENT

Le vote est favorable à la majorité.

Je vous remercie et vous souhaite une bonne soirée.

La séance est levée à minuit 8 minutes.